

Franck LARRERE

Chef de Pôle Développement Nord

Angus EMIDIO

Chef de projet développement projets au sol

Projet de centrale agrivoltaïque

Commune de Vallons-de-l'Erdre

30/04/2025

SOMMAIRE

1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique
2. Développement d'un projet agrivoltaïque
3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre
 - 3.1. Localisation et raccordement
 - 3.2. Urbanisme
 - 3.3. Projet agricole
 - 3.4. Enjeux paysagers
 - 3.5. Enjeux écologiques
 - 3.6. Implantation potentielle
4. Historique et planning prévisionnel
5. Retombées environnementales, sociales et économiques





+ 270 collaborateurs En France

- ✓ 43 collaborateurs en 2017
- ✓ Le nombre de collaborateurs multiplié par 6 en 9 ans



Une présence à l'international



JLTM ENERGY INDIA
TECHNIQUE SOLAIRE
ANTILLES

PAYS-BAS
ESPAGNE



+ 240 M€ de Chiffre d'Affaires en 2024

- ✓ Groupe bénéficiaire depuis sa création
- ✓ CA en croissance chaque année



Nos partenaires financiers

bpifrance

CA CRÉDIT AGRICOLE
DE LA TOURAILLE ET DU POITOU

CA UNIFERGIE
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Des levées de fonds pour le financement des projets :

- 170 millions d'euros en 2022
- 114 millions d'euros en 2023
- 224 millions d'euros en 2024
- 302 millions d'euros en 2025



Centrales au sol et flottantes
Ombrières de parking
Rénovation de toitures
Serres photovoltaïques
Abris-climatiques
Constructions neuves



Méthanisation territoriale



DEVELOPPEMENT

FINANCEMENT

EXPLOITATION
ET MAINTENANCE



ÉTUDES
ET CONCEPTION

CONSTRUCTION

DÉMANTÈLEMENT



Présent sur toute la chaîne de valeur de ses projets
Technique Solaire est un opérateur intégré

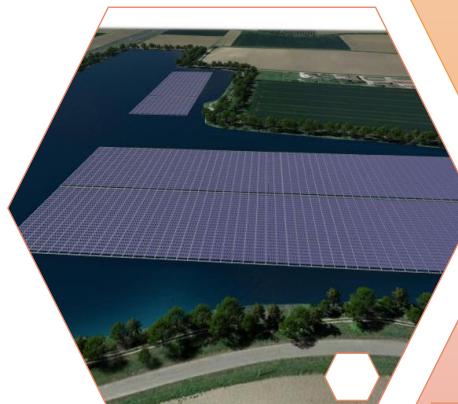




Nos chiffres clés



Objectif : 1GWc en service d'ici 2025



650 MWc en exploitation



2,7 GWc en développement

+1000 installations construites



350 MWc en construction



 **6 projets au sol en exploitation**
35 MWc

12 projets au sol autorisés
118 MWc

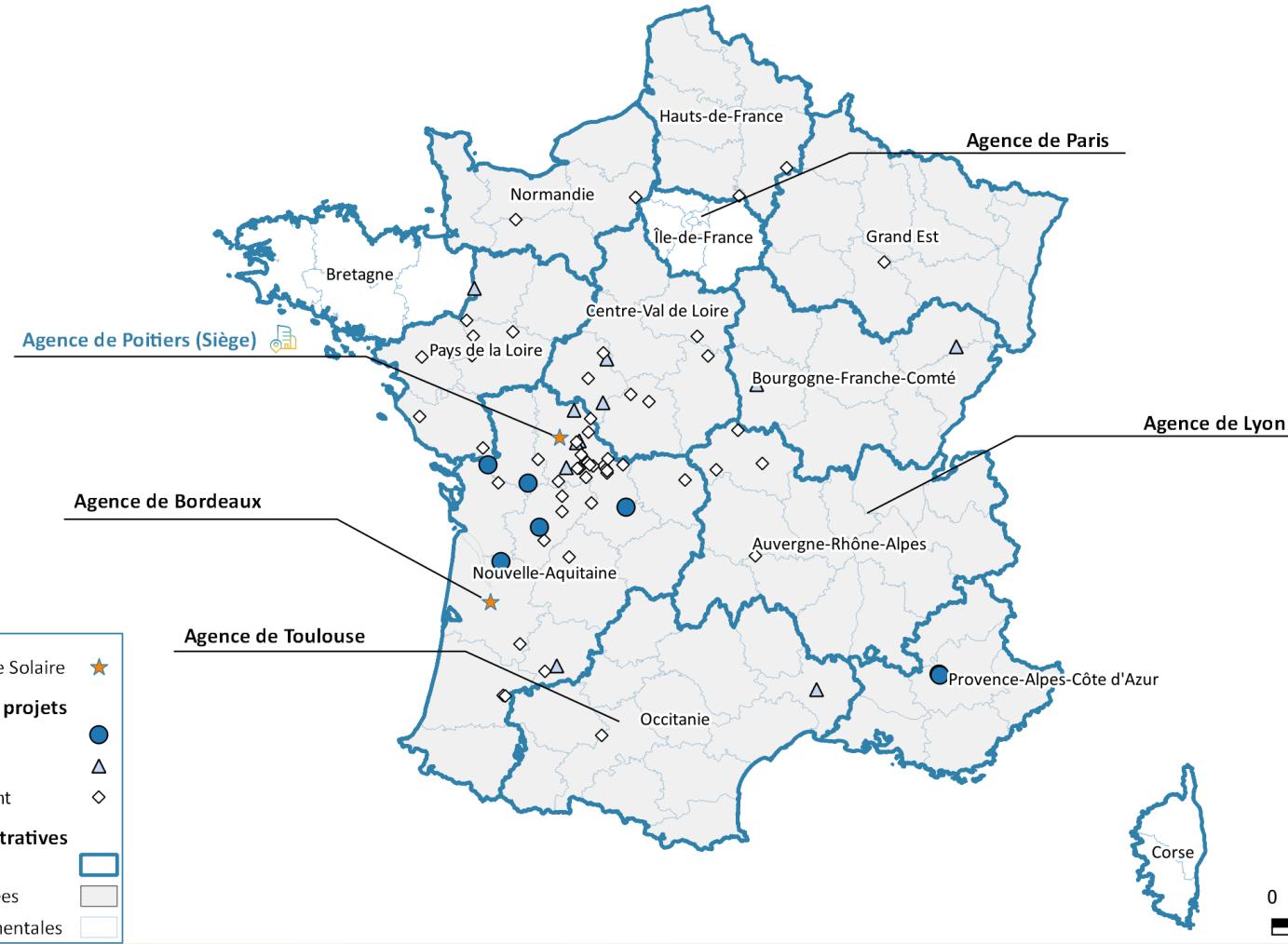
54 projets sol & flottants en développement
1061 MWc



Focus sur les projets sol et flottants

Nos centrales photovoltaïques au sol et flottantes en France de plus de 1 MWc

DOCUMENT
CONFIDENTIEL



SOMMAIRE

1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique
2. Développement d'un projet agrivoltaïque
3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre
 - 3.1. Localisation et raccordement
 - 3.2. Urbanisme
 - 3.3. Projet agricole
 - 3.4. Enjeux paysagers
 - 3.5. Enjeux écologiques
 - 3.6. Implantation potentielle
4. Historique et planning prévisionnel
5. Retombées environnementales, sociales et économiques



L'apport d'un projet agrivoltaïque

L'agrivoltaïsme a pour but de créer des synergies entre la production agricole et la production photovoltaïque, l'équipement photovoltaïque apportant des services agricoles à l'exploitation.



Etudes et moyens pour maintenir et améliorer les qualités de production agricoles (efficience des prairies, partage lumineux, itinéraire technique...)

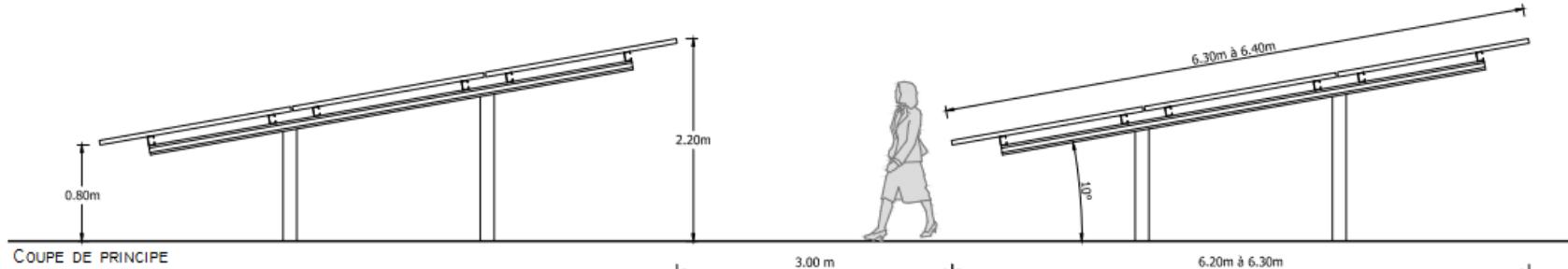


Equipements agricoles pour améliorer confort des animaux et charge de travail de l'éleveur (Clôtures, abreuvement, matériels, bâtiments...)

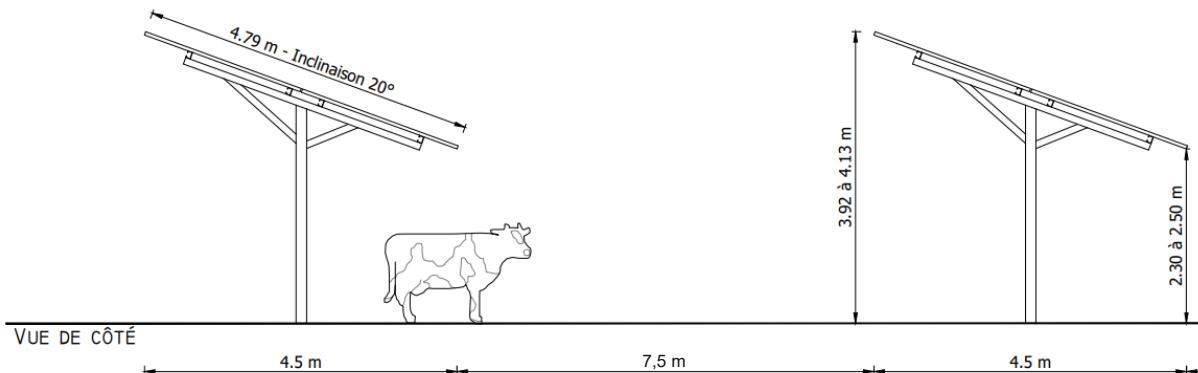


L'apport d'un projet agrivoltaïque

■ Structures conventionnelles



■ Structures adaptées à un projet bovin



Point bas des panneaux à 2,5m adaptés aux pâturages des bovins



Compatibilité avec la loi APER et le Décret

- Structure « **Monopieu battu** » et sans socle béton
- Taux de recouvrement de la parcelle par les panneaux $\leq 40\%$
- **Inter rangé de 7,5 m** permettant la pâture et l'intervention mécanique si besoin
- Superficie non exploitable $\leq 10\%$
- **Suivi et Contrôle**
- Le parc est **réversible et démantelé** par **Technique Solaire** à la fin du contrat

Eléments concernant l'Agrivoltaïsme

- Si 1% de la surface mondiale utilisée pour l'agriculture était combinée à la production photovoltaïque, la totalité de la demande mondiale en électricité serait couverte. (*Revue environnementale « Nature »*)

- Objectifs PPE 2028 : 35-44 GW installé de photovoltaïque (25,3 GW actuellement)
- Environ 40 000 hectares d'agrivoltaïsme (0,15 % des surfaces agricoles françaises (ecologie.gouv.fr))

Parmi les objectifs du SRADDET de la région Pays de la Loire, s'insère en 28^{ème} position l'objectif de « Devenir une région à énergie positive en 2050 ».

	Année de référence*	Objectifs prévisionnels					
		2021	2026	2030	2050	Part dans le mix énergétique en 2050 (en %)	Evolution 2021-2050 (multiplié par ...)
Production d'EnR (GWh) énergie primaire valorisée	2012						
Solaire photovoltaïque	221	1 110	1 605	2 000	5 200	11,2	4,7

Deux prescriptions sont faites dans le DOO du SCoT du Pays d'Ancenis (COMPA 2024) :

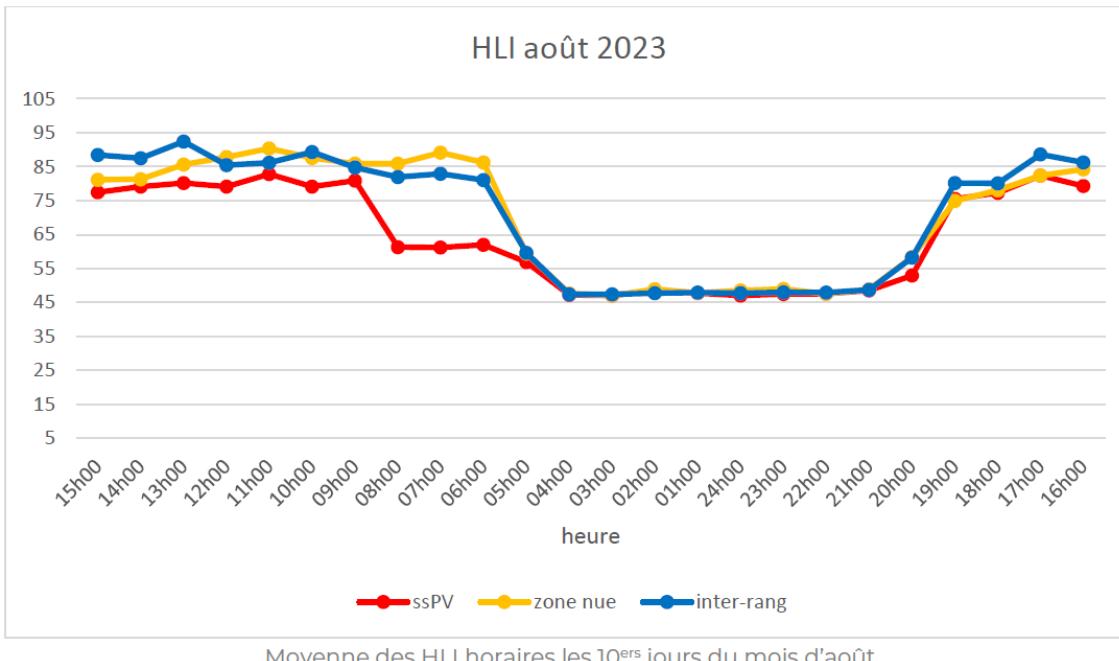
« PARTIE 2.4.4 : Développer les énergies renouvelables et réduire les consommations énergétiques et les gaz à effet de serre »

Nationale

Régionale

Locale

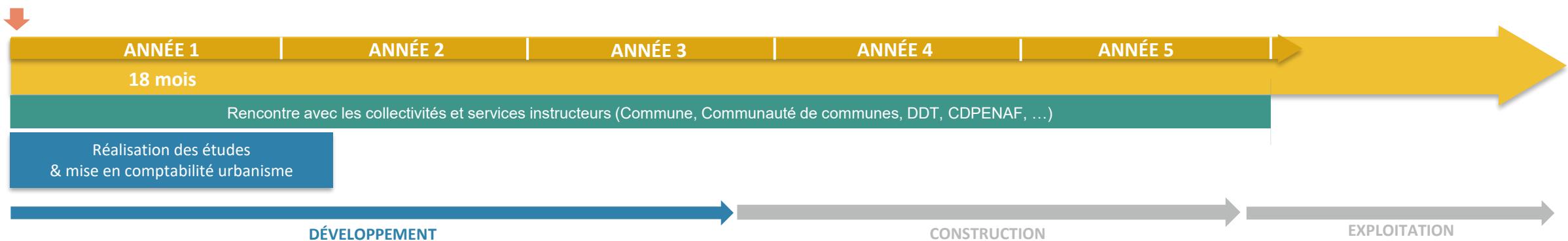
L'apport d'un parc agrivoltaïque sur l'animal



- Amélioration du bien-être animal : Ressenti par les brebis d'un stress thermique lors des périodes chaudes mais, limite l'intensité de celui-ci

Etapes de développement d'un projet : Etude d'Impact sur l'Environnement

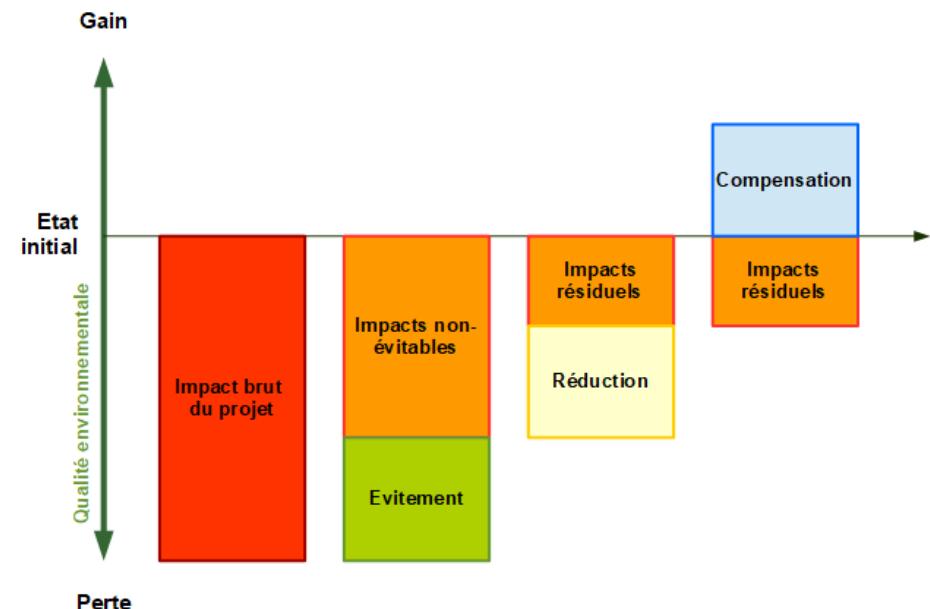
Signature d'une promesse de location



L'étude d'impact sur l'environnement est réalisée par un **bureau d'étude environnemental**. Technique Solaire missionne des bureaux d'étude locaux et dont la **qualité** des études est **reconnue** par les services de l'Etat (MRAE).

Composition de l'étude d'impact sur l'environnement :

- ☐ Etat initial du milieu
- ☐ Description et Conception du projet
- ☐ Analyse des enjeux et des impacts
- ☒ Mesures ERC

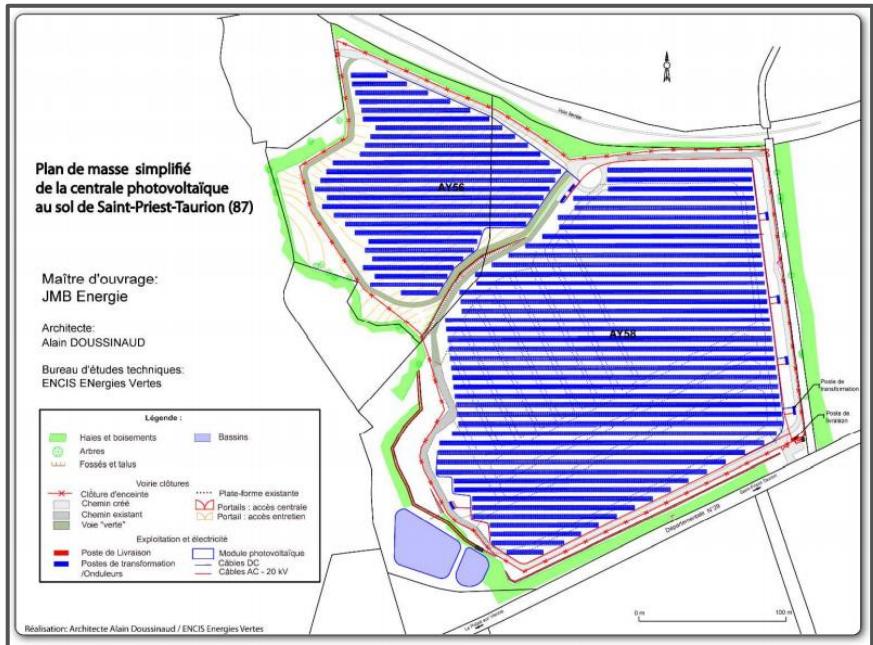




Exemple d'Application de la séquence ERC



Implantation initiale



Phase 1 : Evaluation des enjeux environnementaux



- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort



Phase 2 : Application de la séquence ERC



Réduction de la surface d'implantation



Insertion Paysagère



Pour ses projets, TECHNIQUE SOLAIRE s'engage à mettre en place des **mesures paysagères** afin de limiter l'impact visuel des centrales photovoltaïques.



L'étude paysagère est menée dans l'étude d'impact. Quelques exemples de mesures paysagères :

- Plantation de haies ;
- Choix des essences et de la structure de la haie ;
- Choix de la couleur des installations.

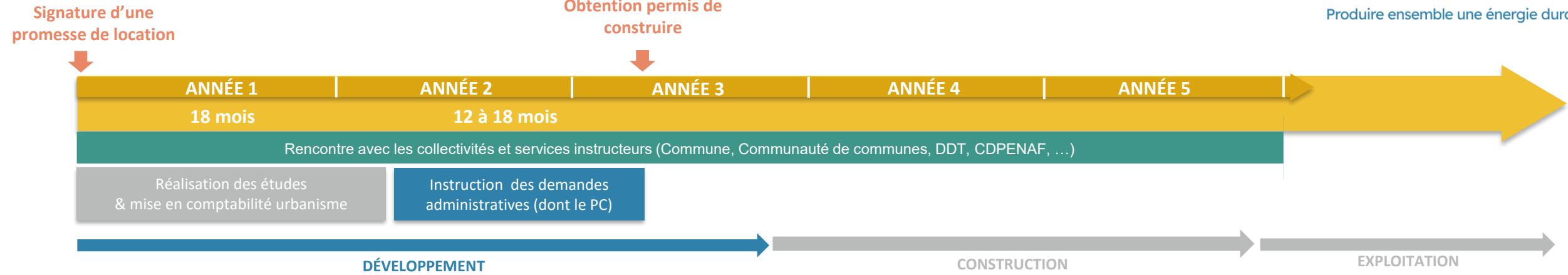
Avant



Après



Etapes de développement d'un projet : Permis de Construire



Réglementation

Au titre du décret n°2022-1688 du 26/12/2022 :

« Les installations de production d'électricité de puissance supérieure à 1 MWc sont soumises à **Permis de Construire** »

Au titre de l'article R122-2 et R123-1 du code de l'environnement:

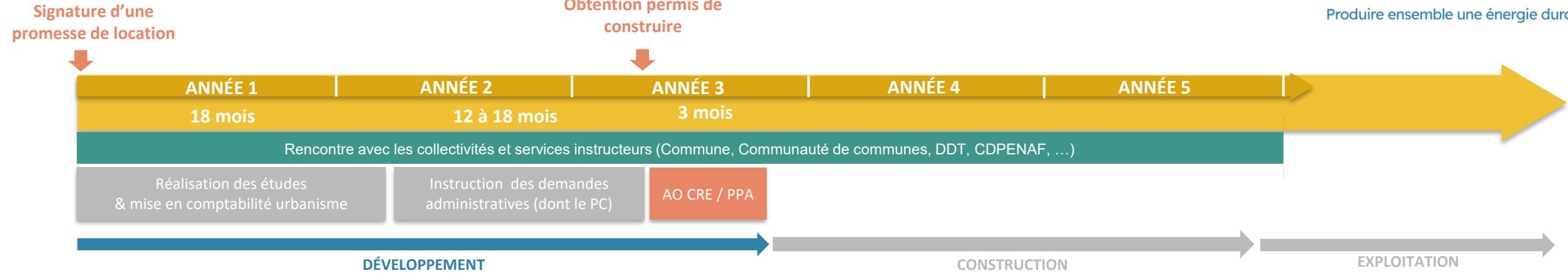
« Les travaux d'installations photovoltaïques au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sont soumis à **Etude d'impact** et à **Enquête publique** »



Pièces nécessaires

- ✓ Une **Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE)**
- ✓ Un **Résumé non technique**
- ✓ Des **plans de situation du projet** : photomontage, plan de masse de la centrale...

Le préfet constitue l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.



Afin de préserver les espaces boisés et agricoles et de minimiser les impacts environnementaux des projets, la CRE impose l'implantation des centrales sur **3 types de zones** :

- CAS 1 : Zone urbanisée ou à urbaniser**
- CAS 2 : Zone Naturelle**
- CAS 2 bis : Zone Agricole**
- CAS 3 : Site dégradé**

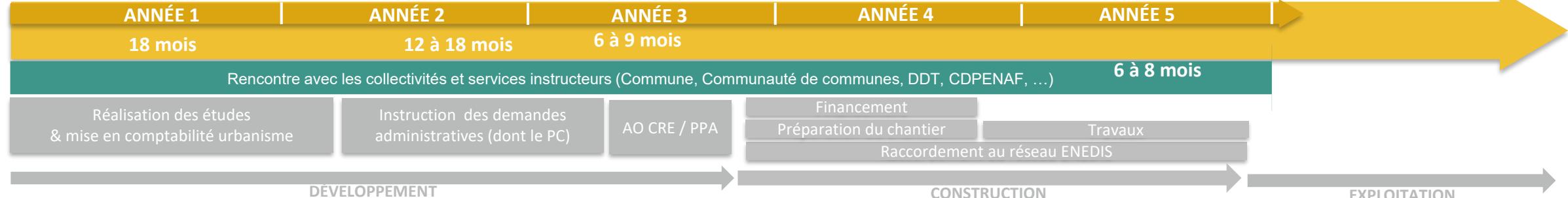
- **Zone agricole** sur une parcelle **en jachère agricole** de plus de 5 ans ou accueillant une activité d'élevage **ET**
- Avis favorable de la CDPENAF **ET**
- Le projet n'est pas incompatible avec une activité agricole, pastorale ou forestière **ET**
- Le terrain n'est pas situé en zones humides **ET**
- Le projet n'est pas soumis à autorisation de défrichement et le terrain n'a pas fait l'objet de défrichement au cours des cinq années précédant le dépôt du permis de construire.

Si le projet n'est pas éligible aux conditions de la CRE, Technique Solaire peut choisir de faire du PPA (vente de gré à gré).

Etapes de développement d'un projet : Contrats fonciers et agricoles

Signature d'une promesse de bail
et du Protocole Agricole

Signature du bail et des contrats
pour l'exploitant



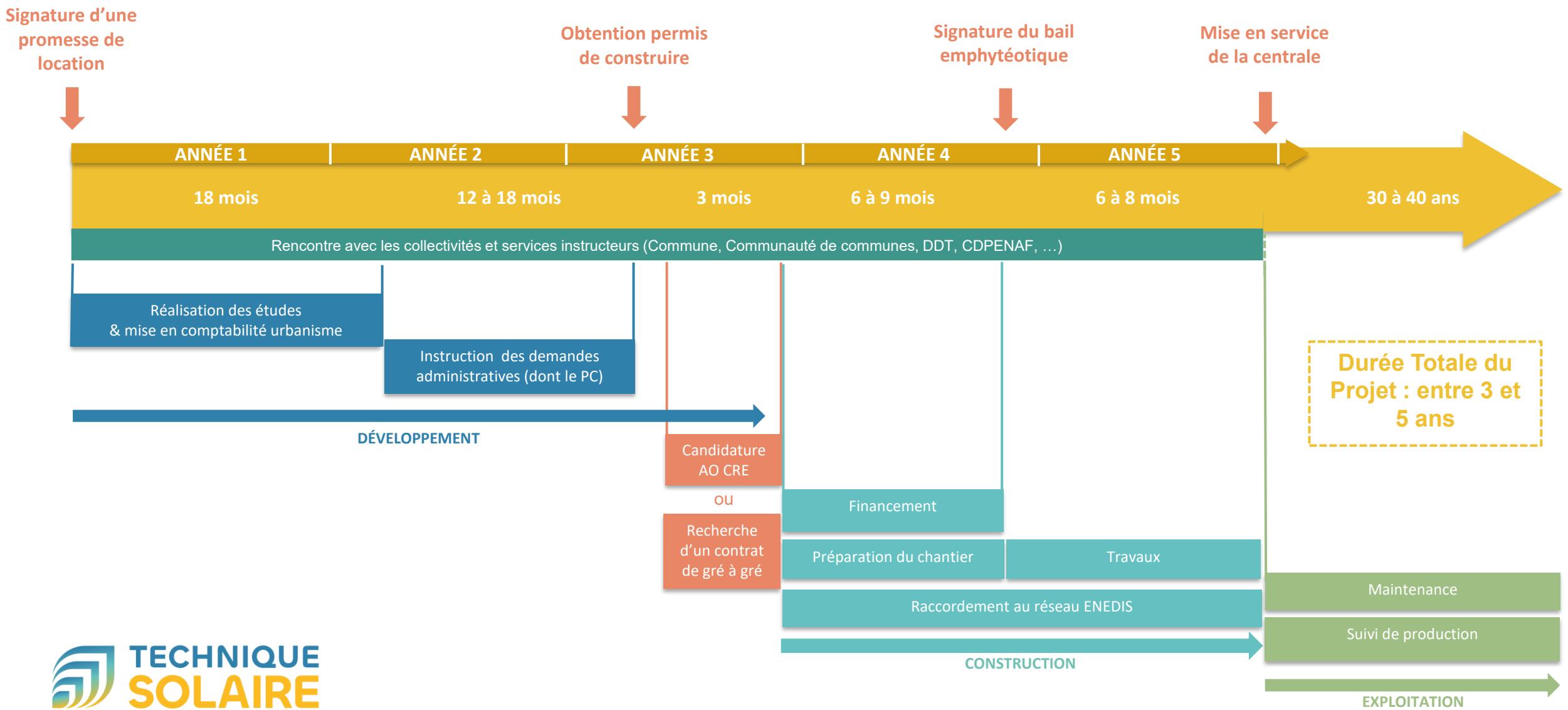
Après obtention des autorisations administratives



Depuis l'apparition du Décret suite à la loi APER : Obligation d'avoir une activité agricole (non-respect = sanction)



Planning Prévisionnel



SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation potentielle**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**

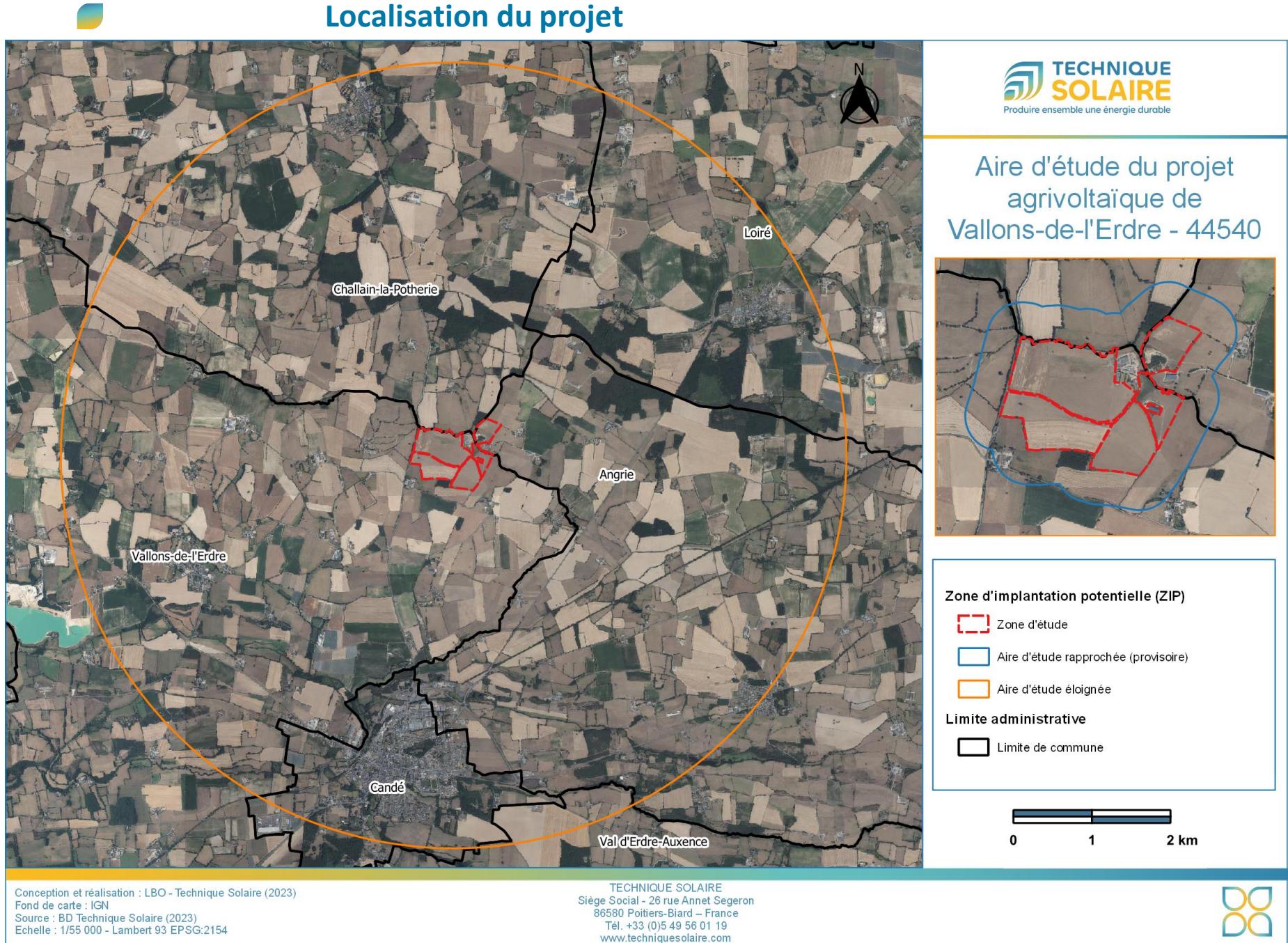


Surface : 55,62 ha d'étude disponible

Périmètre de protection réglementaire :

Hors de tout périmètre (ZPS/SIC, N2000, ...)

RPG : Prairies permanentes et temporaires, Fourrage, Maïs, Blé



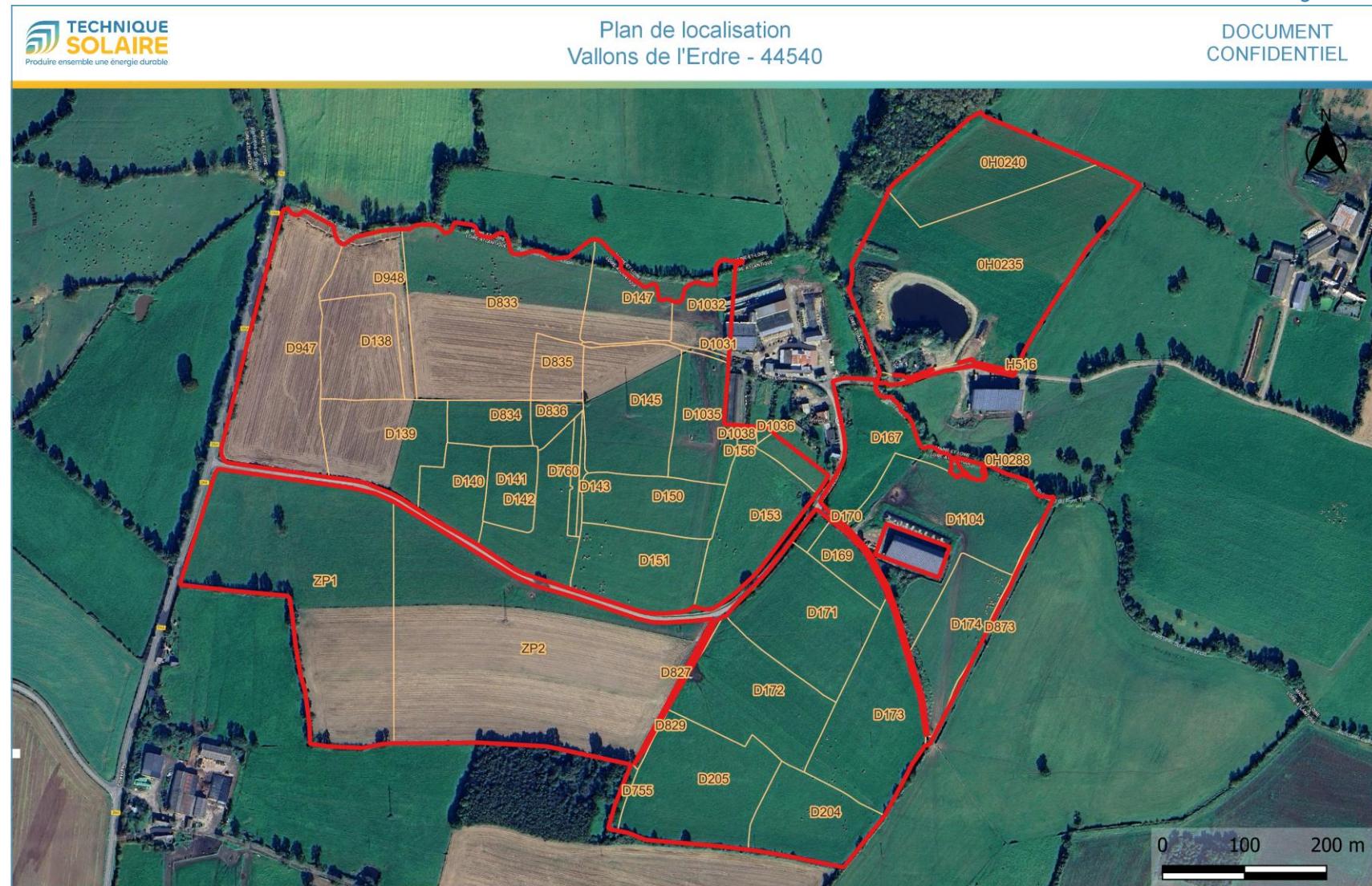
Commune	Parcelle
Vallons-de-l'Erdre	D 138
	D 139
	D 140
	D 141
	D 142
	D 143
	D 145
	D 147
	D 150
	D 151
	D 153
	D 156
	D 167
	D 169
	D 170
	D 171
	D 172
	D 173
	D 174
	D 204
	D 205
	D 755
	D 760
	D 827
	D 829
	D 833
	D 834
	D 835
	D 836
	D 872
	D 873
	D 875
	D 947
	D 948
	D 1031
	D 1032
	D 1035
	D 1036
	D 1038
	D 1104
	ZP 1
	ZP 2



Localisation du projet

DOCUMENT
CONFIDENTIEL

Plan de localisation
Vallons de l'Erdre - 44540

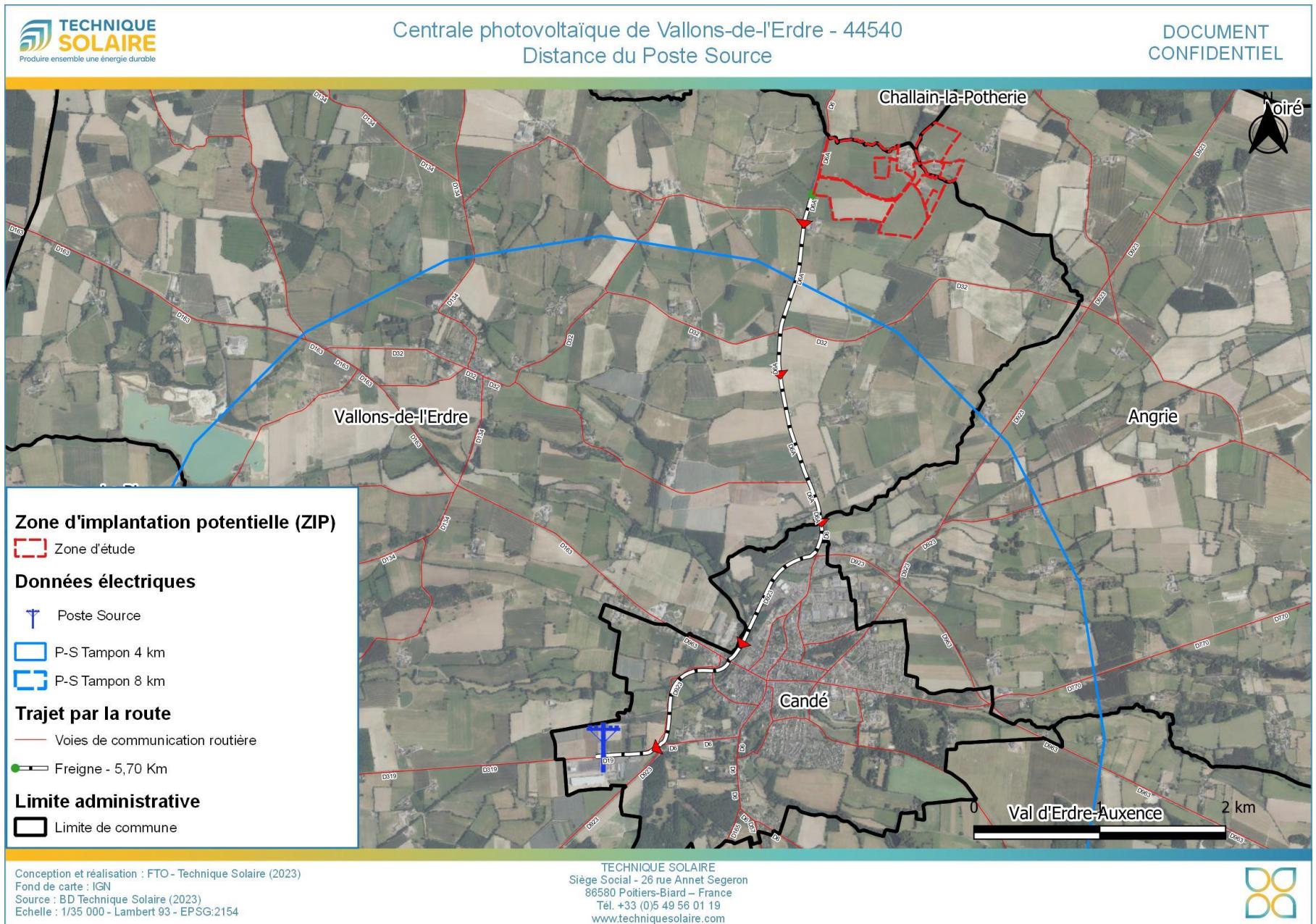


Conception et réalisation : Technique Solaire (2023)
Fond de carte : Google Maps
Source : BD Technique Solaire (2023)
Echelle : 1/5614 - Lambert 93

TECHNIQUE SOLAIRE
Siège Social - 26 rue Annet Segeron
86580 Poitiers-Biard – France
Tél. +33 (0) 5 49 56 01 19
www.techniquesolaire.com

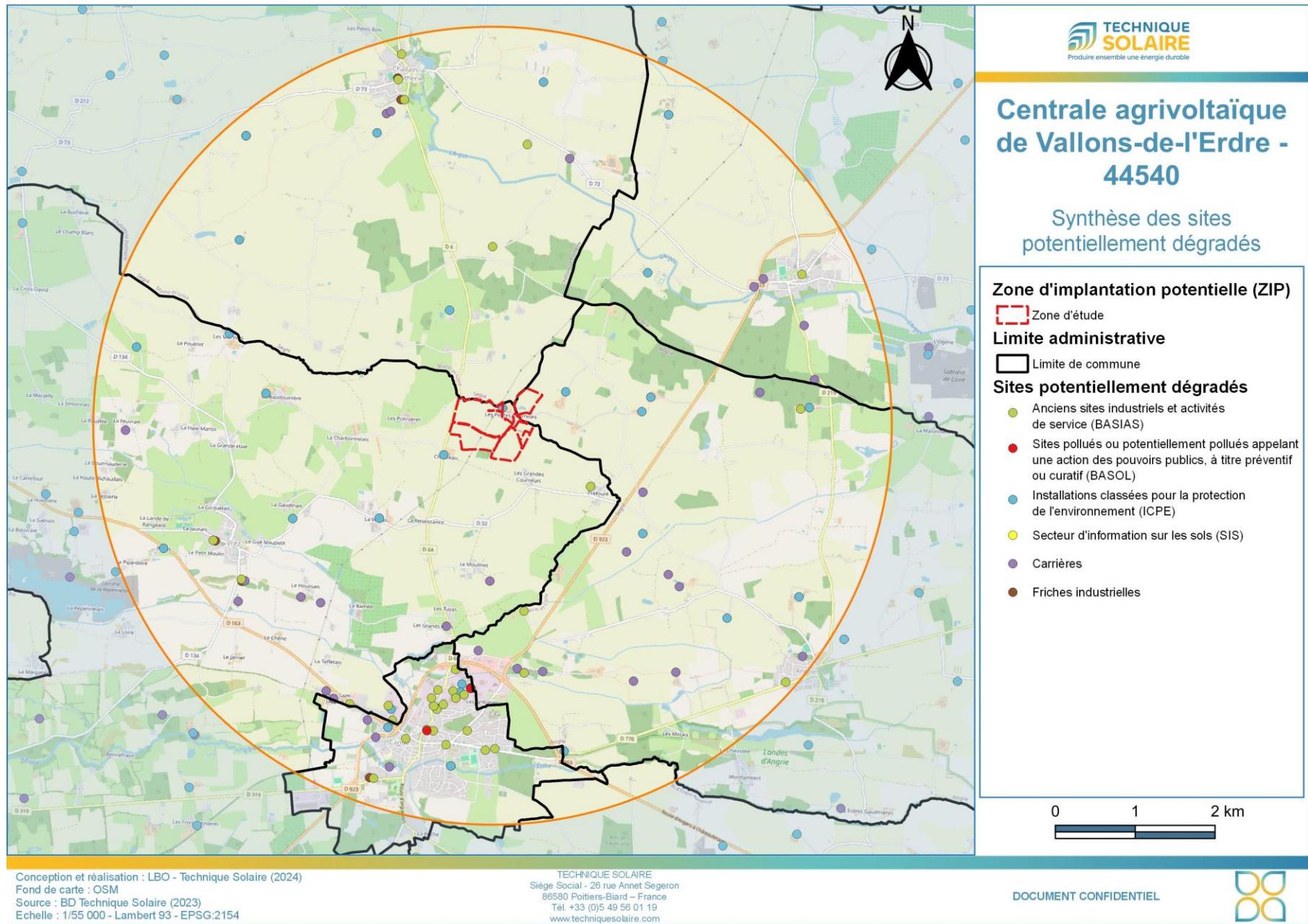


Raccordement



- Gisement solaire suffisant pour de la production d'électricité : **1154 kWh/m²/an**
- Pas de site « dégradé » exploitable dans un rayon de 5km
- Parcelles en prairies majoritairement
- Production bovine **déjà en place avec 3 exploitants actifs**
- Stabulation attenante aux parcelles
- Raccordement : **5,7 km**

Choix du site



SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation potentielle**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**





Urbanisme

■ L'agrivoltaïsme a pour but de créer des synergies entre la production agricole et la production photovoltaïque, l'équipement photovoltaïque apportant des services agricoles à l'exploitation.



PLU de Vallons-de-l'Erdre (Vritz)

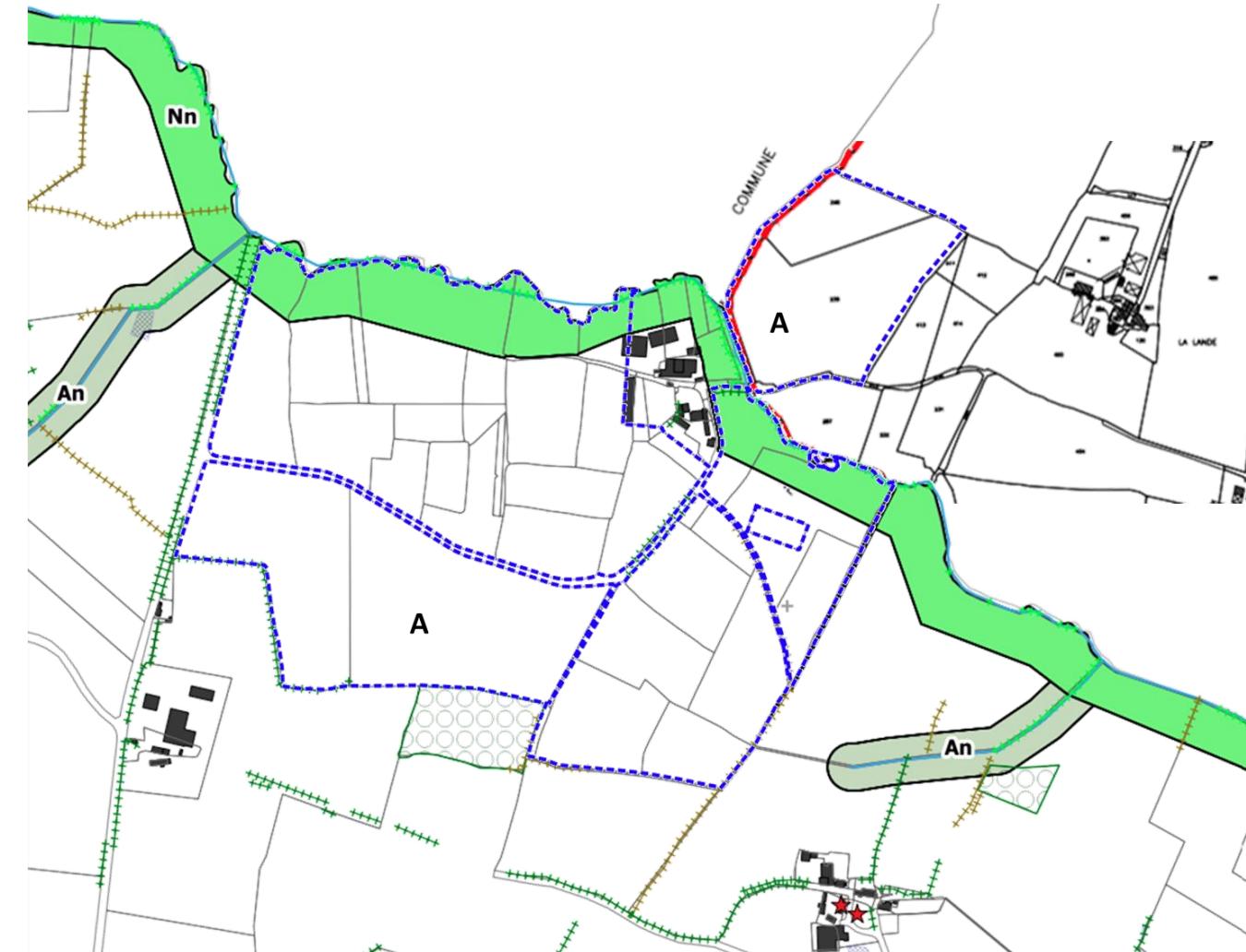
Zone Agricole (A) :

«Dès lors qu'elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone, les nouvelles constructions et installations ayant la sous-destination suivante :

- Exploitation agricole à condition :
qu'elles soient nécessaires et directement liées à l'exploitation agricole »

Zone Naturel n (Nn) :

Couvre des espaces naturels à préserver de toutes constructions, installations ou types de travaux, hormis ceux nécessaires aux services publics

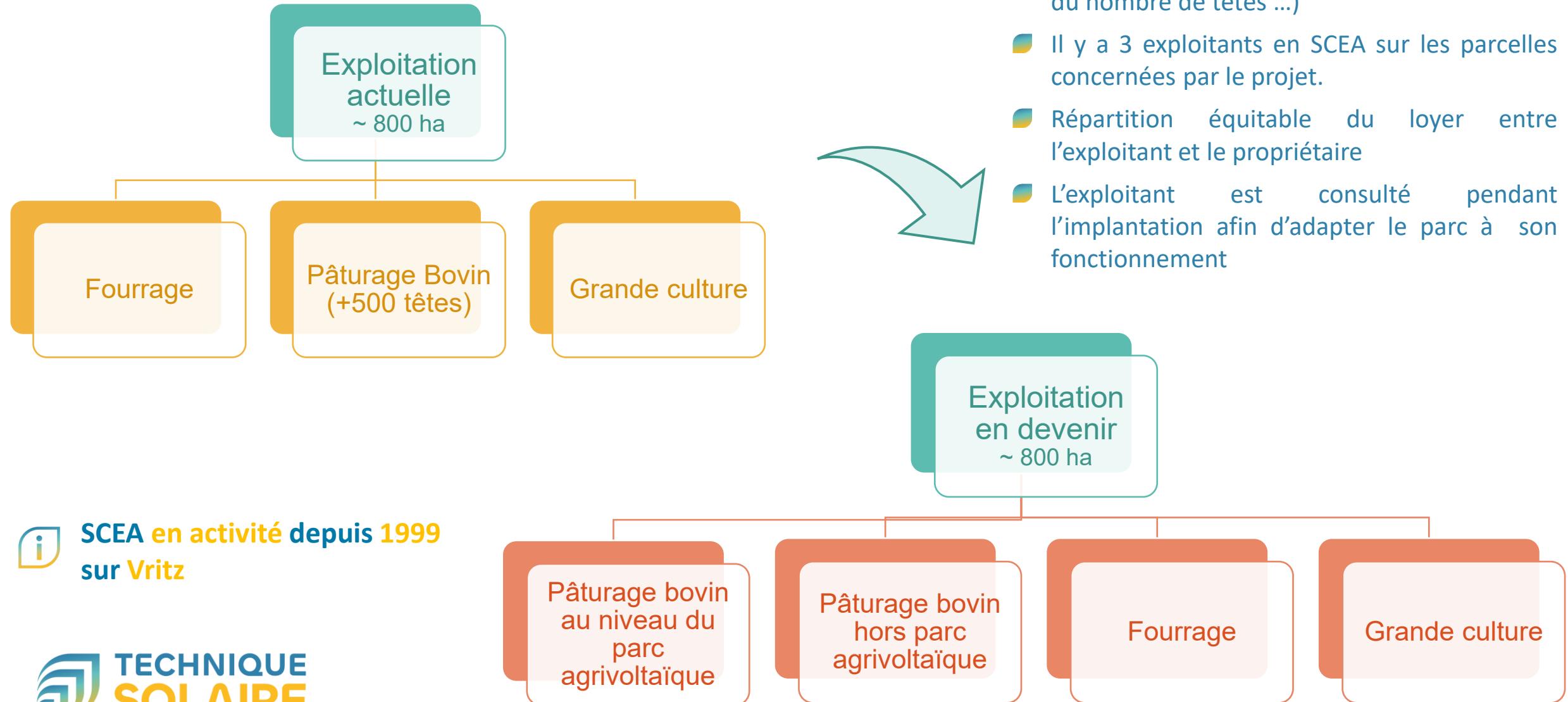


SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation potentielle**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**



Le projet agricole





Le projet agricole

Siège d'exploitation avec la bergerie au centre de la zone



Part moyenne sur 5 ans de l'utilisation des terres

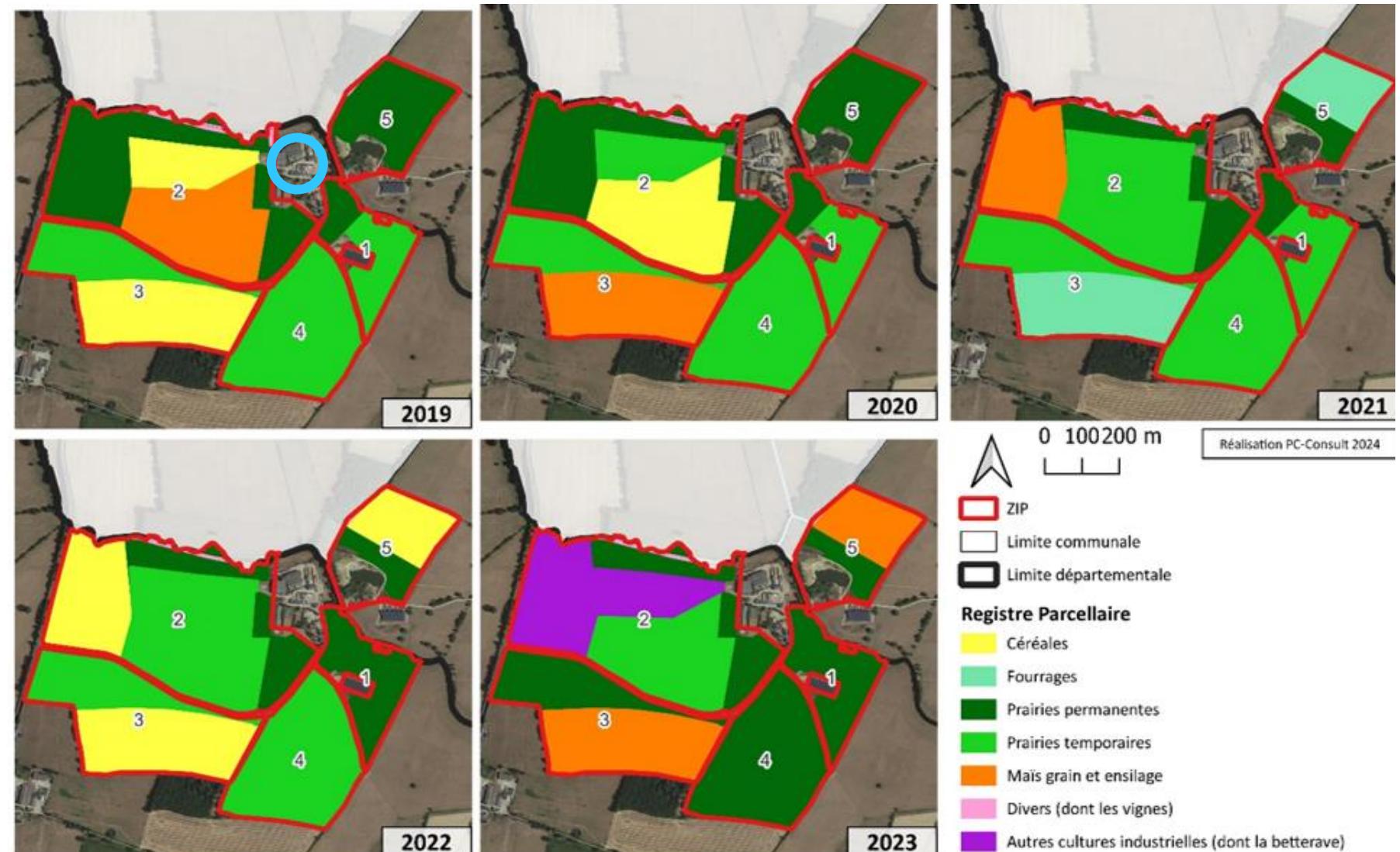


Prairies : 67 %

Céréales : 17 %

Fourrages : 12 %

Autres : 4 %

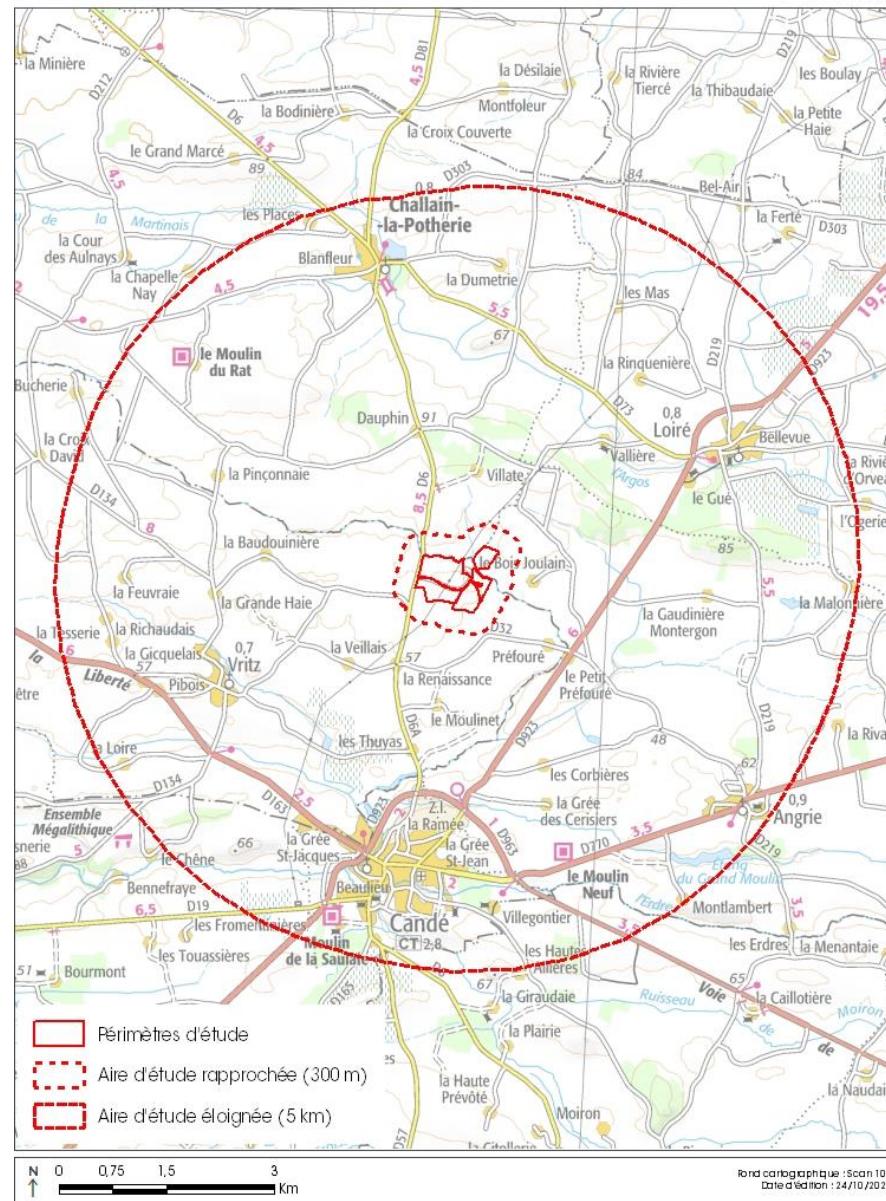


SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation potentielle**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**

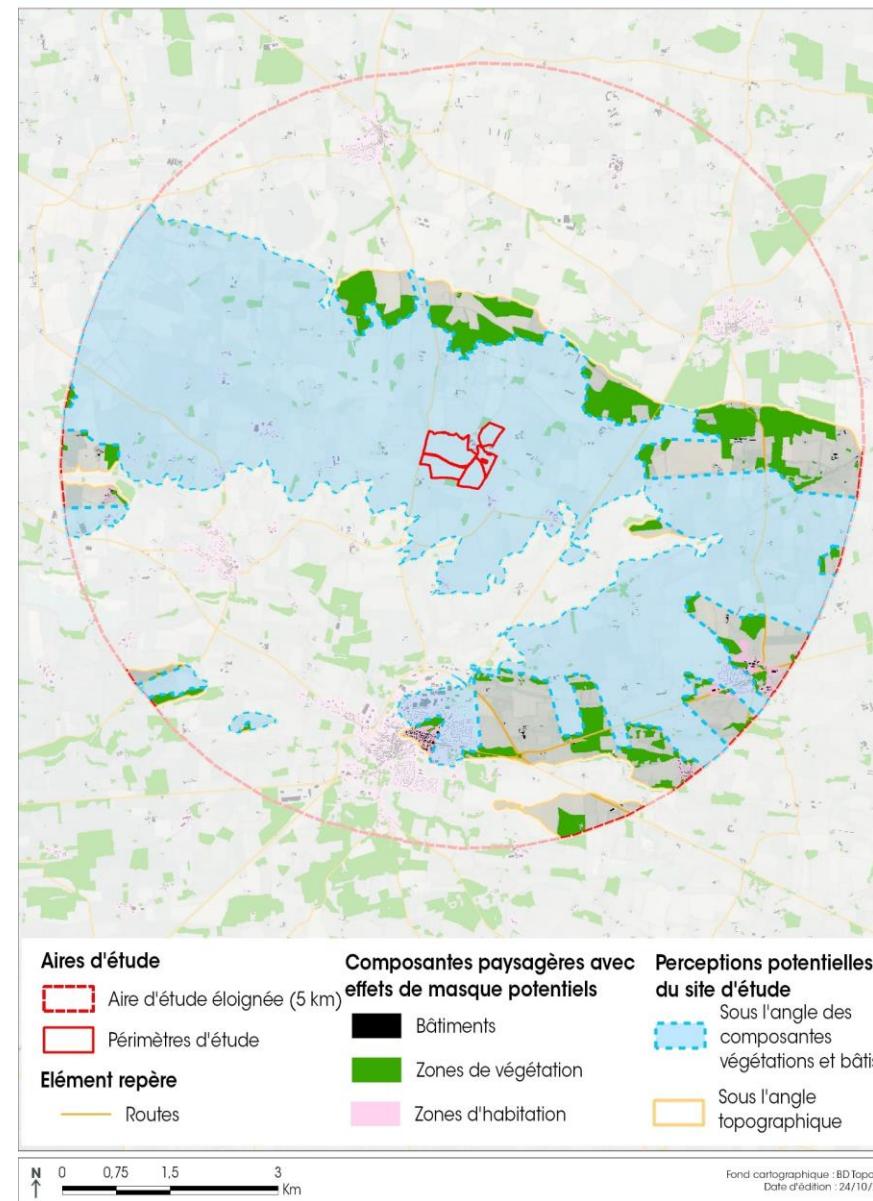


AIRES D'ÉTUDE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE



Paysage

PERCEPTIONS POTENTIELLES DU SITE D'ÉTUDE



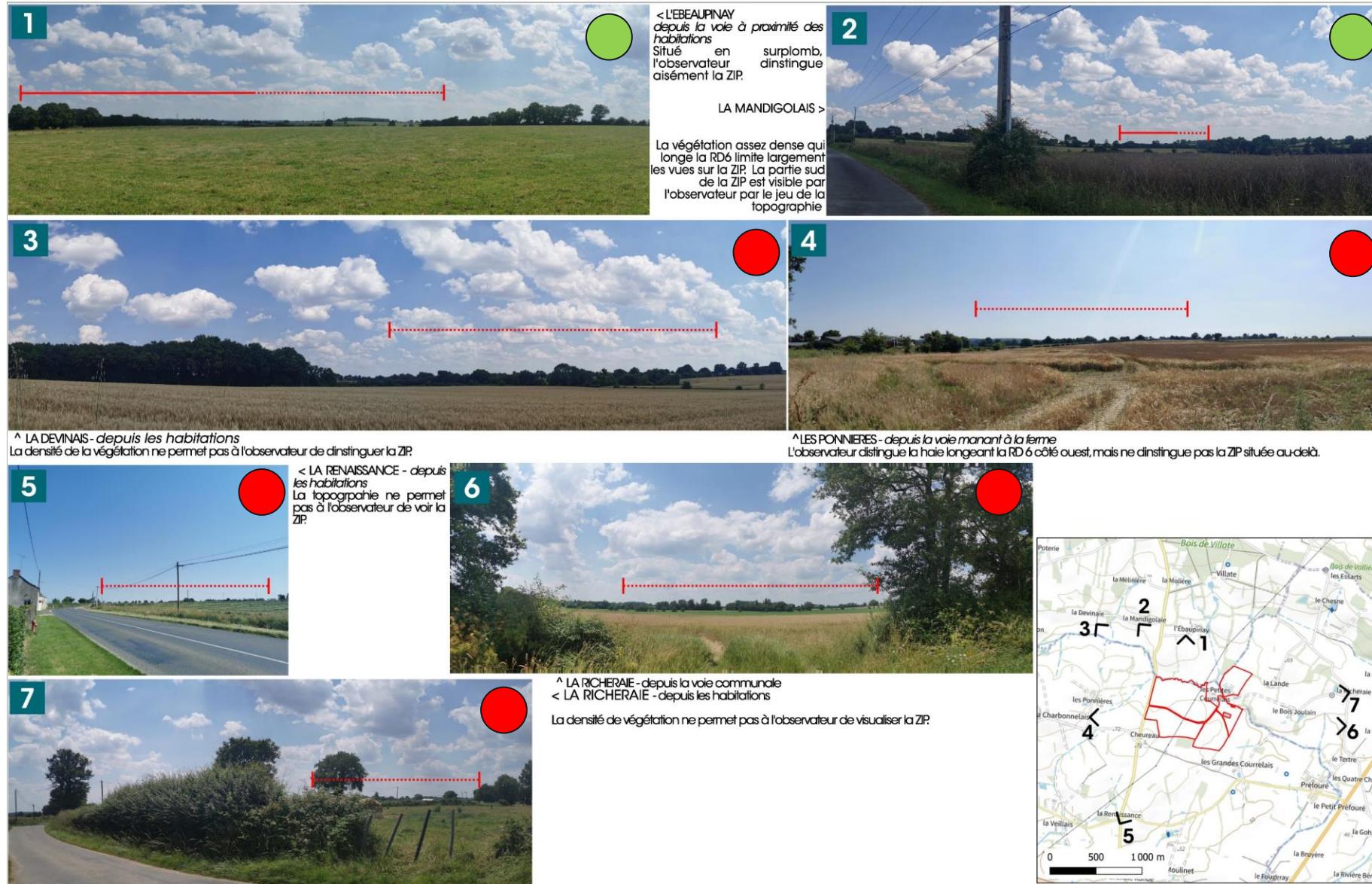
 Aire d'étude du Paysage :

-  ZIP
-  Aire « rapprochée » - 300m
-  Aire « éloignée » - 5km

 Analyse des visibilités théorique

-  Eléments pris en compte :
 -  Topographie
 -  Massif forestier significatif
 -  Bâtiments

PERCEPTIONS PAYSAGERES EN DIRECTION DE LA ZIP - JUIN 2024 1/3



Analyse terrain des visibilités (aire éloignée)

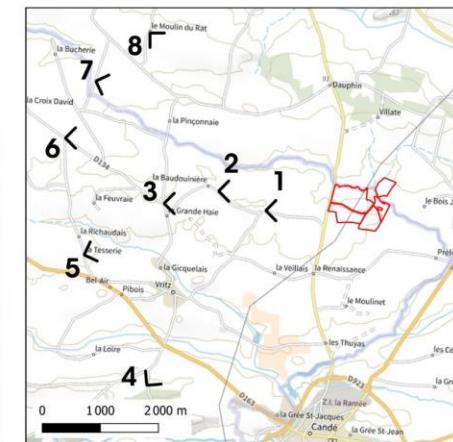
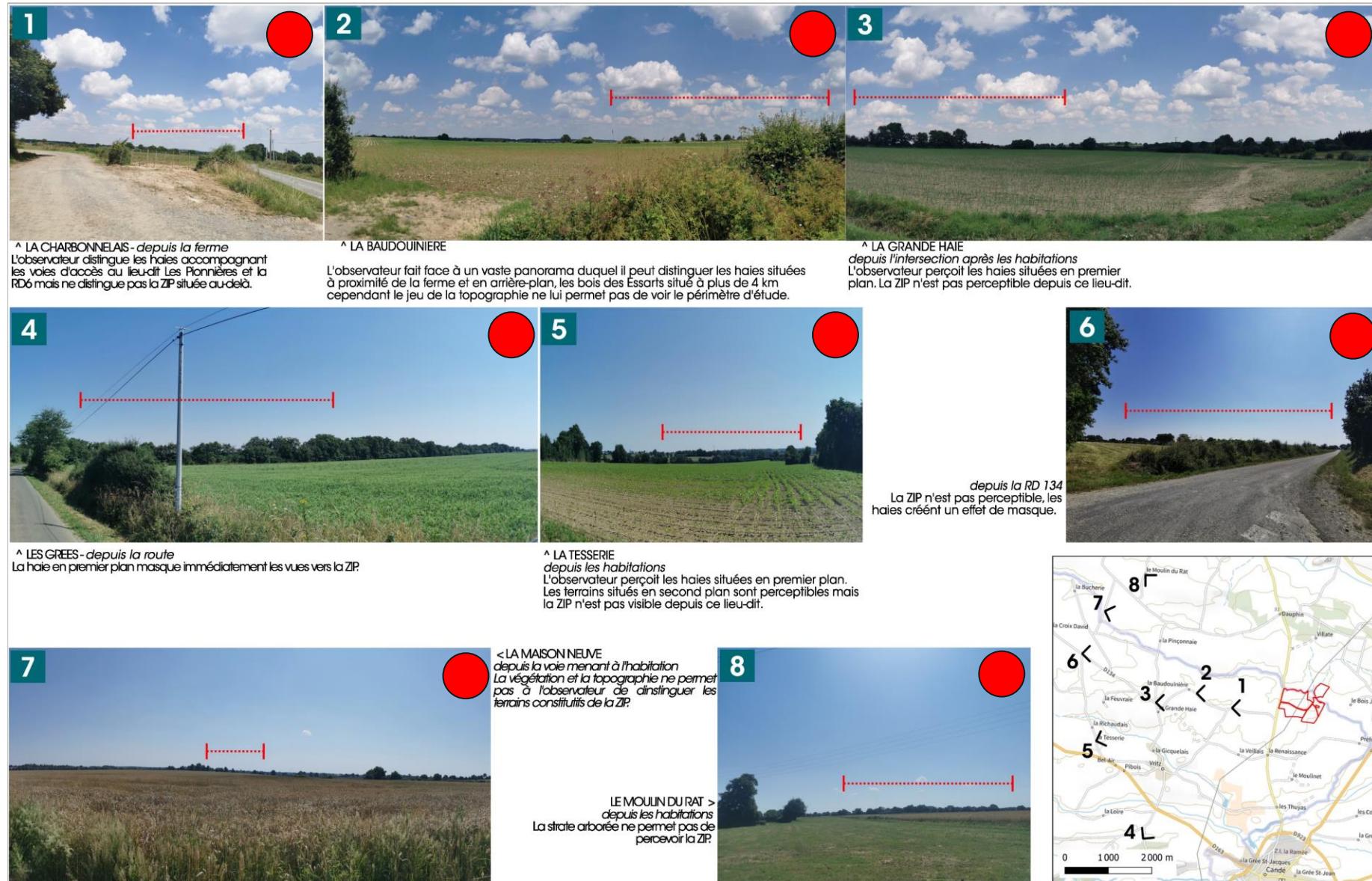
- 
 - 22 points de vue étudiés dont :
 - 20 non perceptibles
 - 2 perceptibles (L'Ebeaupinay et La Mandigolais)

 Aucun monument patrimonial n'a de covisibilité



Paysage

PERCEPTIONS PAYSAGERES EN DIRECTION DE LA ZIP - JUIN 2024 2/3



Analyse terrain
des visibilités (aire
rapprochée)



Impact : Le projet s'insère dans un espace marqué par le jeu de la topographie locale et des composantes végétales fortes, qui dessinent les lignes du paysage et les limites des perspectives au lointain. L'impact paysager reste limité à l'aire rapproché (300m) au niveau de 2 lieudits

SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation potentielle**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**

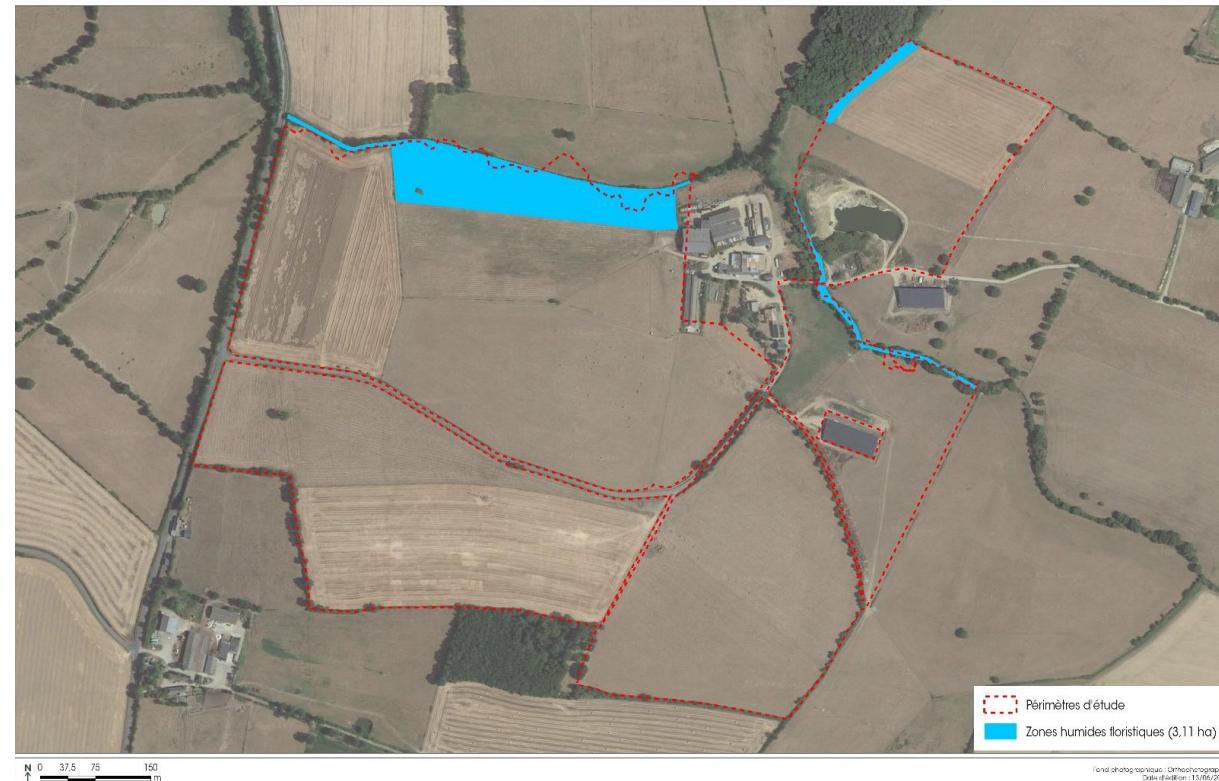




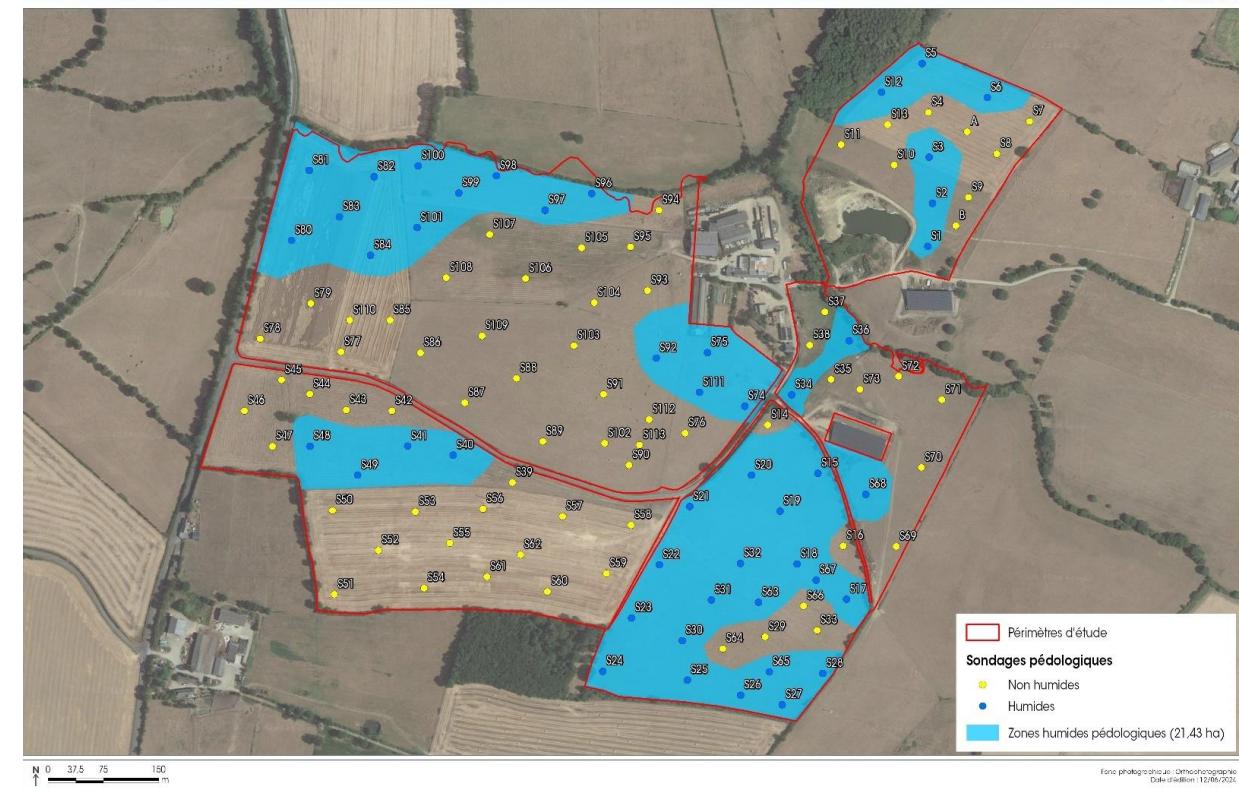
Enjeux écologiques

EIE : Biodiversité

LOCALISATION DES ZONES HUMIDES FLORISTIQUES



LOCALISATION DES ZONES HUMIDES PÉDOLOGIQUES



Zone humide : 22,32 ha



Avancées du projet EIE : Biodiversité

OCCUPATION DU SOL



ENJEUX DES HABITATS



Habitats : Enjeux nul à Modéré

18 habitats identifiés



Avancées du projet EIE : Biodiversité

SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES



- i Insectes : Enjeux Faible à Modéré**
- i Amphibiens : Enjeux Très Faible à Modéré**
- i Reptiles : Enjeux Très Faible à Faible**
- i Avifaune : Enjeux Très Faible à Fort**
- i Mammifères : Enjeux Très Faible à Modéré**
- i Chiroptères : Enjeux Très Faible à Modéré**

Conclusions :

■ Enjeux Fort concentré le long du cours d'eau et les haies

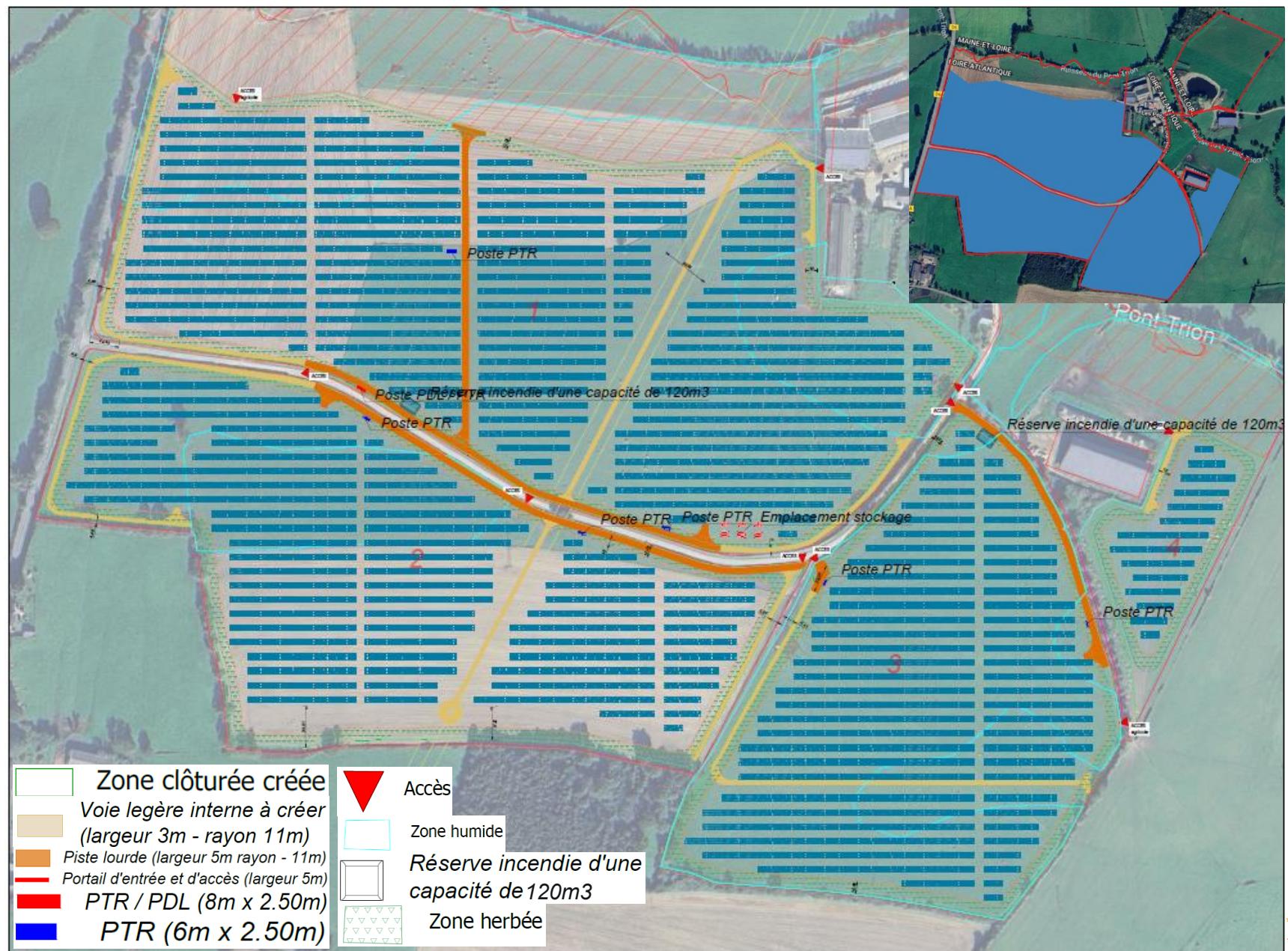
SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**



Implantation

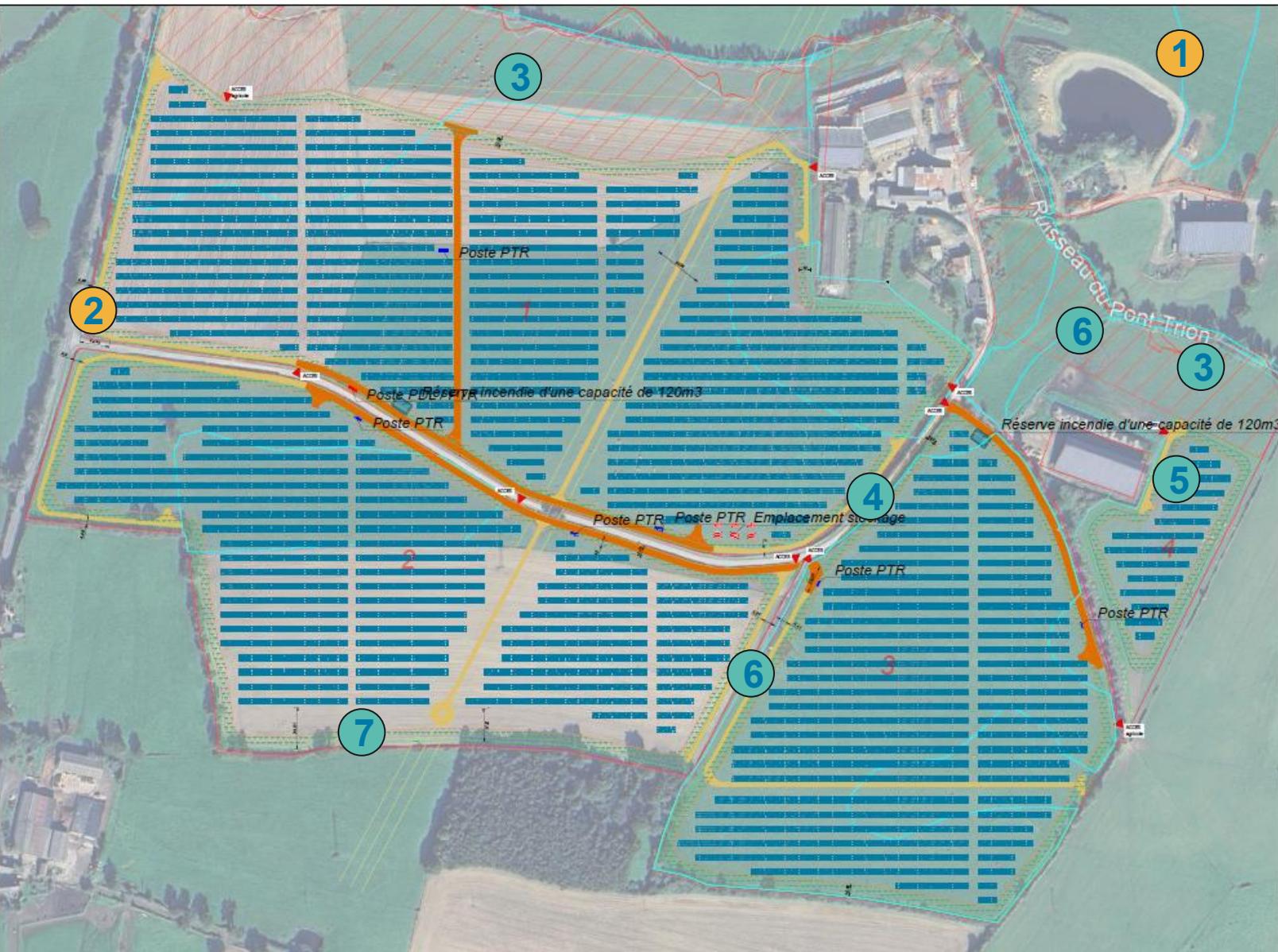
Données techniques



Données	
Emprise clôturée	41,1 ha
Surface projetée des panneaux au sol	10,6 ha
Puissance estimée	25,7 MWc
Espace Inter rangé	7,5 m
Hauteur minimum bas de panneaux	2,5 m
Taux de couverture*	39%
Taux de recouvrement **	29 %
Zones non agricoles	
Pistes (3 et 5m) : 1,35 ha	
Locaux (1 PDL/PTR + 6 PTR + 6 batteries avec 3 PCS) : 282 m²	
Bâches (2) : 228 m²	
Total : 1,40 ha soit 3,4 % de l'emprise clôturée	
Production annuelle	
31 280 MWh soit la consommation de 11 889 personnes	
CAPEX estimés	
16,6 M€ (+6M€ stockage)	

* (surface projetée des panneaux + pistes + postes + bâches + locaux + surface non agricole)

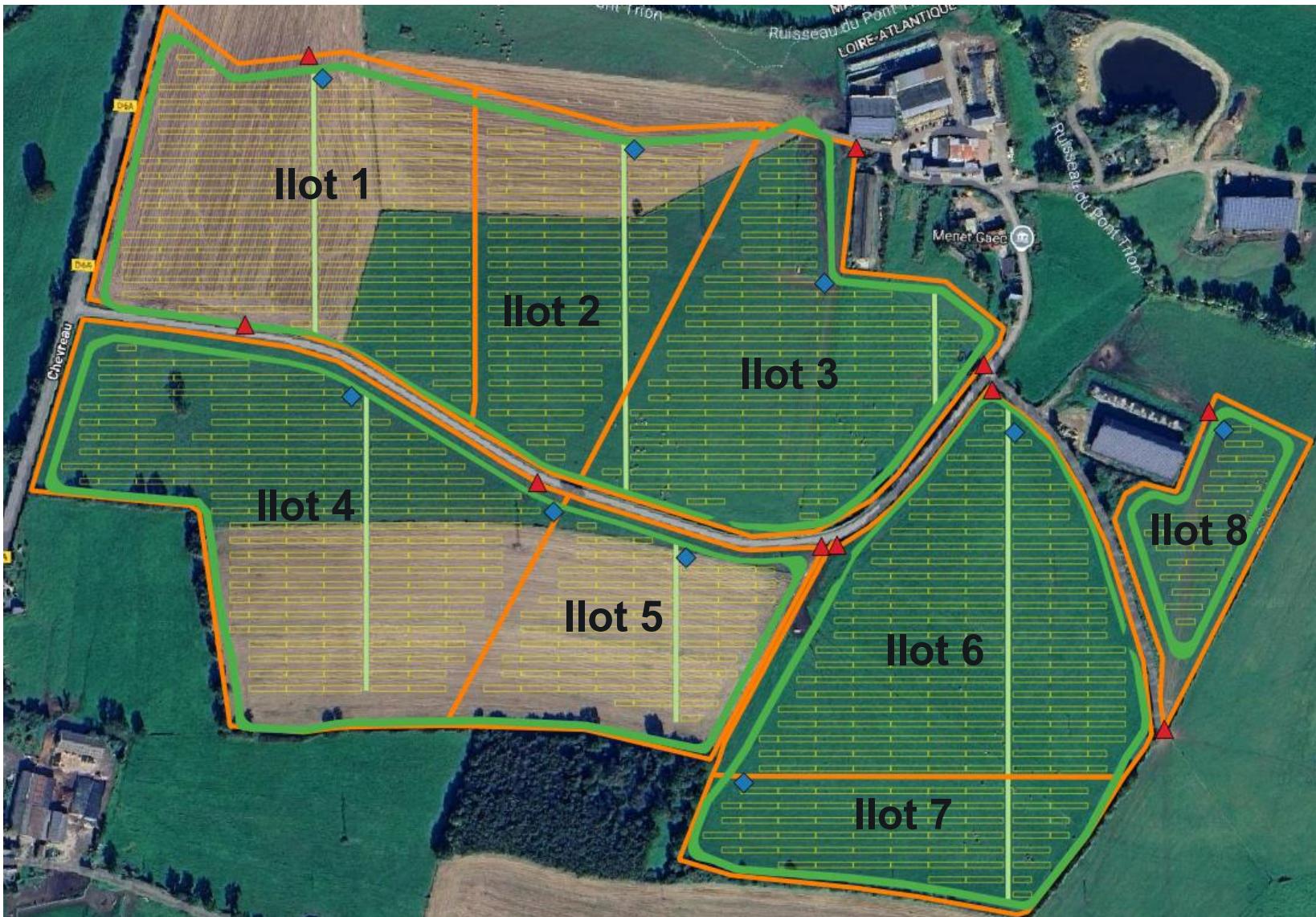
** (surface projetée des panneaux) / (surface projetée des panneaux + inter-rangées)



Préconisations suivis

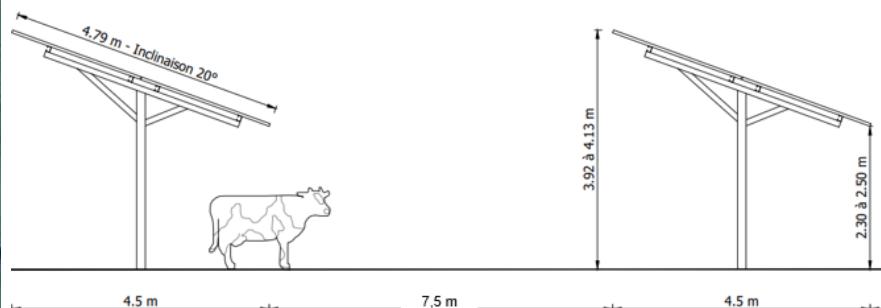
<u>Ecologique</u>	<u>Paysage</u>
1 Evitement de la zone d'Angrie	
2 Renforcement/création haie le long de la D6A + retrait de 4m	
3 Evitement de la zone Nord de l'ilot 1 et 4	8 Insertion visuelle proche de l'Ebeaupinay par une haie (en cours de demande)
4 Conservation des haies existantes	
5 Optimisation des pistes (1,8 km évité)	
6 Création haie entre l'ilot 2 et 3 + évitement de 8m	
7 Evitement de 30m le long de la haie et du massif forestier au Sud de l'ilot 2	





Préconisations agricoles suivies

8 îlots interne avec clôture (sous îlotage possible)	10 accès placés selon les itinéraires techniques des exploitants
9 points d'abreuvements	7,5 m d'espace entre les rangées
10 mètres minimum de passage périphérique (entre la clôture et PV)	12 m de pieu à pieu
Corridor interne de 8m	



SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**





Historique et Planning Prévisionnel

Historique

- Aout 2023 :
 - Présentation du projet à la commune de Vallons-de-l'Erdre (Demande, sans suite d'Angrie)
 - Prise de contact avec la CA44 (téléphonique, faisant suite à des échanges par mail en mars 2023)
- Septembre 2023 : Lancement des préconsultations
- Octobre 2023 : Réunion avec la COMPA
- Novembre 2023 : Lancement des études (EIE)
- Janvier 2024 : Suivi du projet à la commune de Vallons-de-l'Erdre
- Mai 2024 :
 - Suivi du projet à la commune de Vallons-de-l'Erdre
 - Echange téléphonique avec la COMPA
- Juin 2024 :
 - Lancement EPA
 - Présentation en Pôle EnR à la DDT44
- Aout 2024 : Suivi de projet à la commune de Vallons-de-l'Erdre
- Septembre / Octobre 2024: inventaires finalisés
- Novembre / Janvier 2024-25 : Etudes d'implantation
- Février 2025 : Echange avec la DDT44
- Mars 2025 : Suivi de projet à la commune de Vallons-de-l'Erdre
- Février 2025 : Présentation du projet devant les élus de Vallons-de-l'Erdre



Planning prévisionnel

- Juin : Finalisation des études
- Juillet 2025 : Dépôt de la demande de permis de construire
- Juillet 2026 : Obtention du permis de construire

SOMMAIRE

- 1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
- 2. Développement d'un projet agrivoltaïque**
- 3. Le projet agrivoltaïque de Vallons-de-l'Erdre**
 - 3.1. Localisation et raccordement**
 - 3.2. Urbanisme**
 - 3.3. Projet agricole**
 - 3.4. Enjeux paysagers**
 - 3.5. Enjeux écologiques**
 - 3.6. Implantation**
- 4. Historique et planning prévisionnel**
- 5. Retombées environnementales, sociales et économiques**



Synthèse des retombées d'un projet agrivoltaïque



1

Être acteur de la transition énergétique

- Participer à la lutte contre le changement climatique ;
- Participer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de développement des EnR ;
- Participer à l'atteinte des objectifs régionaux énergie-climat.



2

Contribuer à la transition agricole

- Transmission, installation ;
- Maintien ou création d'emploi ;
- Amélioration, innovation ;
- Évolution de filières ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Résiliences des écosystèmes ;
- Énergie.



3

Participer aux revenus des collectivités locales

- Retombées fiscales pour votre bloc communal (IFER, CFE, CVAE...) ;
- Retombées fiscales pour votre département (IFER, CVAE) ;
- Retombées fiscales pour votre région (CVAE).



Retombées fiscales des projets photovoltaïques

Répartition des recettes fiscales

	Bloc communal	Département	Région
IFER	20% Commune 50% EPCI	30%	0%
TFPB	Fonction des taux	Fonction des taux	0%
CET	CFE	100%	0%
	CVAE	23,50%	50%
TA	Fonction des taux	Fonction des taux	Fonction des taux et de la région



Les recettes fiscales les plus importantes sont pour le **bloc communal** et le **département**



Retombées fiscales des projets photovoltaïques

Estimation de l'IFER

Estimation pour une centrale de 25 700 kWc
(estimation actuelle de la puissance du parc agrivoltaïque)

IFER = 3,479€/kW/an puis 8,36€/kW/an

	1-20 (/an)	21-40 (/an)	TOTAL (40 ans)
70% EPCI – 50%	<u>44 858,23 €</u>	<u>107 793,84 €</u>	<u>3 053 041,32 €</u>
Commune – 20%	<u>17 943,29 €</u>	<u>43 117,54 €</u>	<u>1 221 216,53 €</u>
30% Département	26 914,94 €	64 676,30 €	1 831 824,79 €
TOTAL	89 716,45 €	215 587,68 €	6 106 082,64 €





Contact

Collaborons ensemble

angus.emidio@techniquesolaire.com

06 61 71 30 71

www.techniquesolaire.com



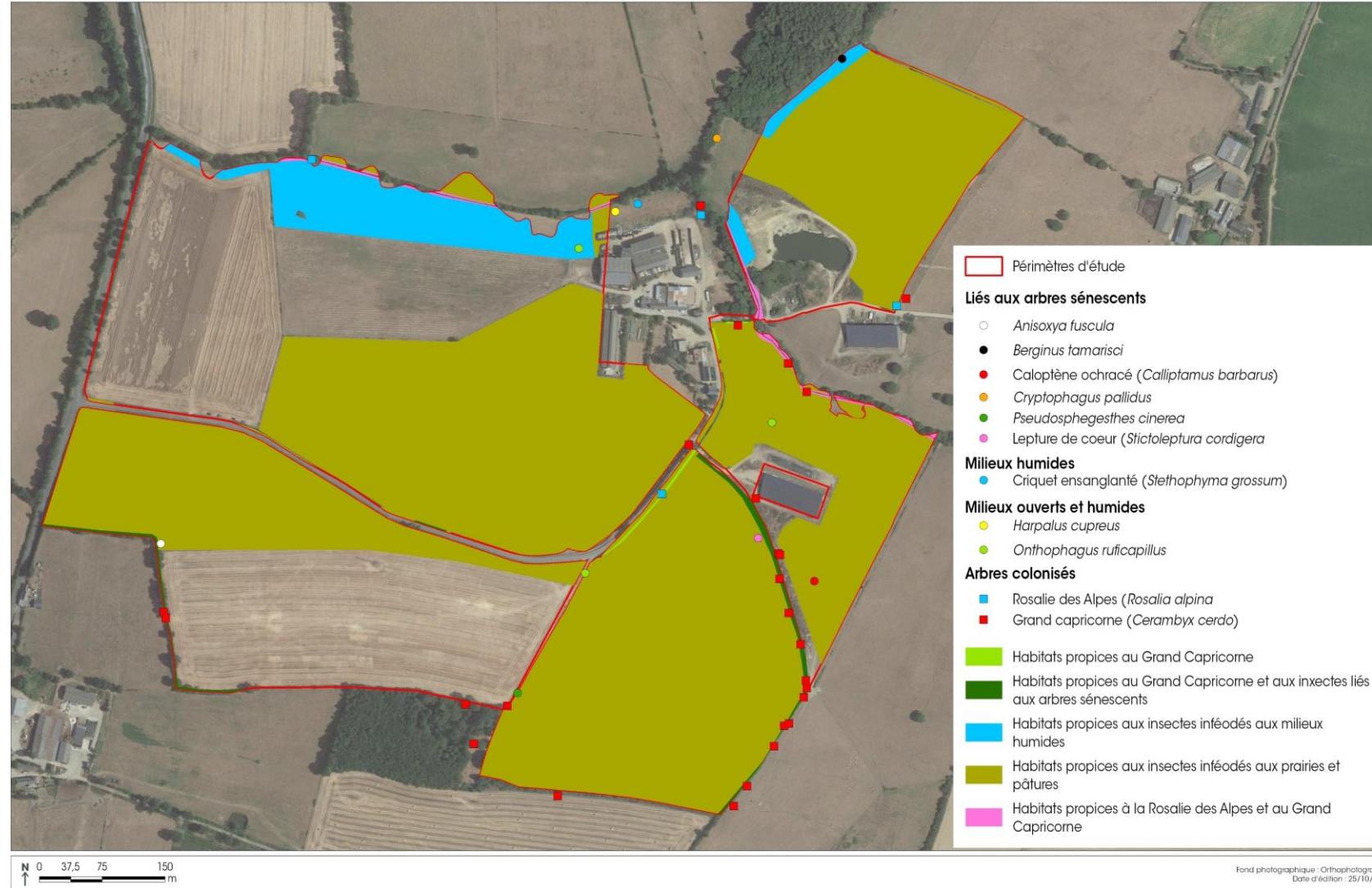
TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !



Avancées du projet EIE : Biodiversité

LOCALISATION DES ARBRES À GRAND CAPRICORNE ET À LA ROSALIE DES ALPES, DES INSECTES PATRIMONIAUX ET DE LEURS HABITATS



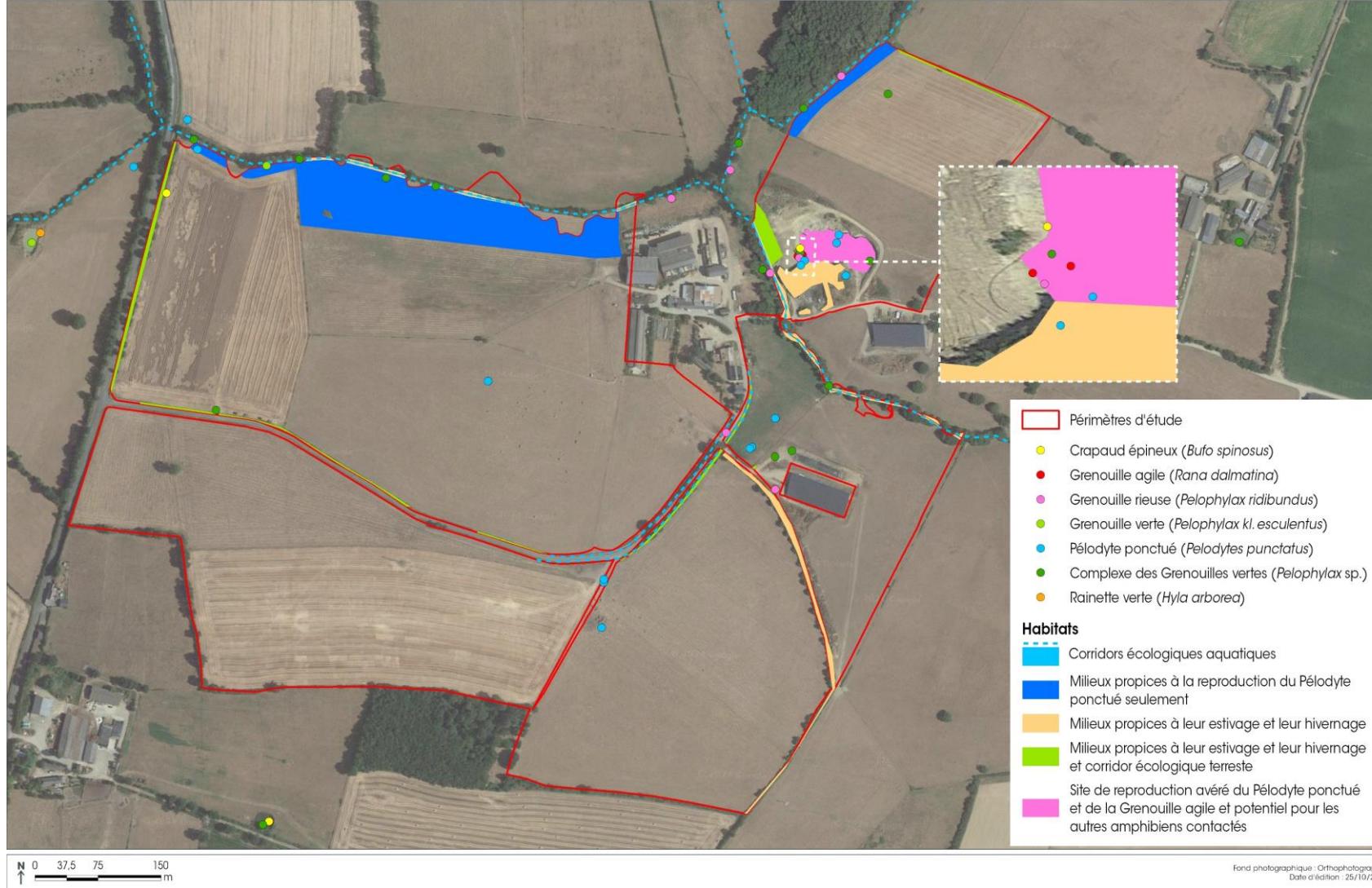
Insectes : Enjeux Faible à Modéré

- 136 espèces identifiées dont 11 patrimoniaux



Avancées du projet EIE : Biodiversité

LOCALISATION DES AMPHIBIENS ET DE LEURS HABITATS



Amphibiens : Enjeux Très Faible à Modéré
6 espèces identifiées



Avancées du projet EIE : Biodiversité

LOCALISATION DES OBSERVATIONS DE REPTILES ET DE LEURS HABITATS



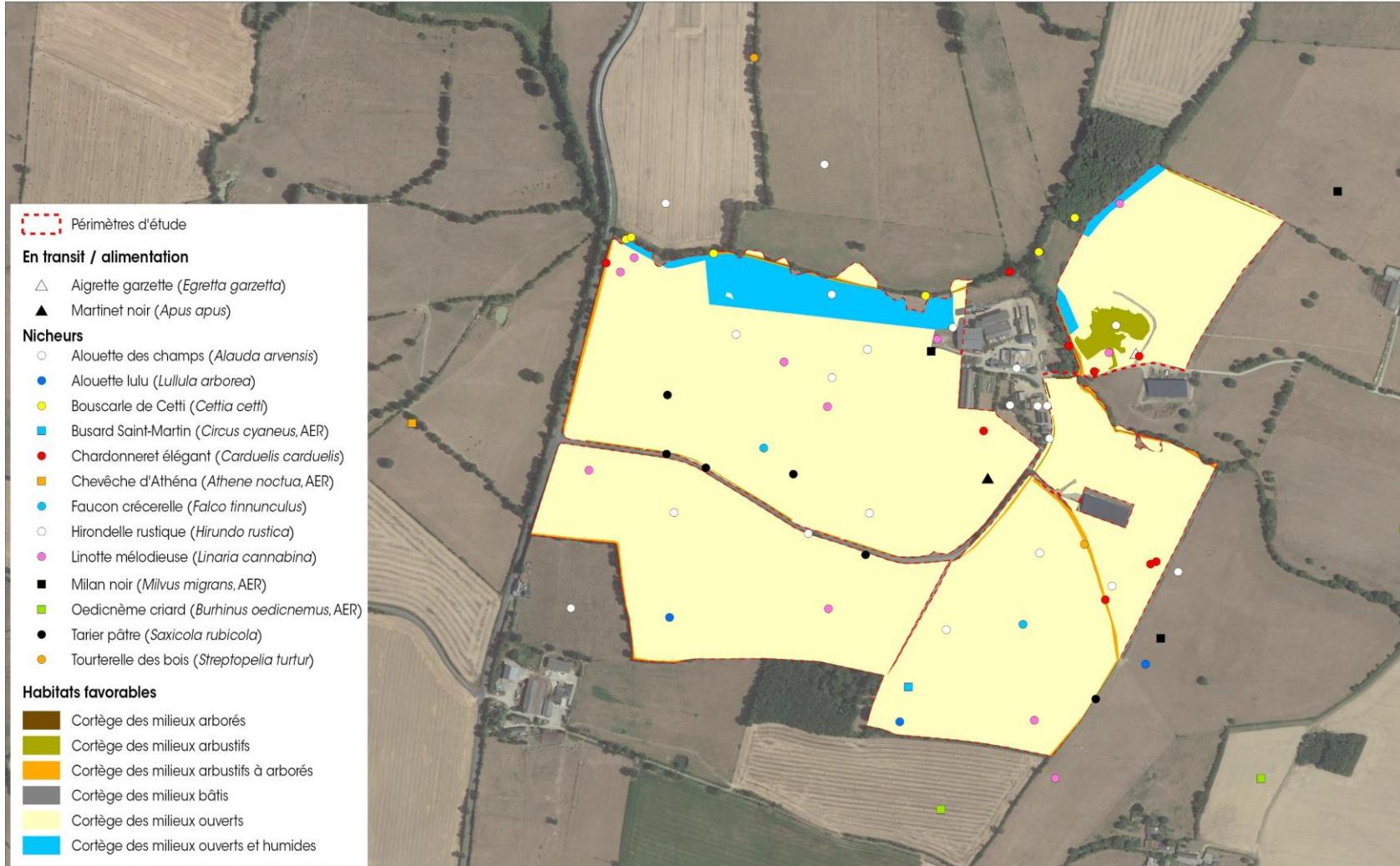
Reptiles : Enjeux Très Faible
à Faible

5 espèces identifiées



Avancées du projet EIE : Biodiversité

LOCALISATION DES OISEAUX PATRIMONIAUX EN PÉRIODE NUPTIALE ET DE LEURS HABITATS



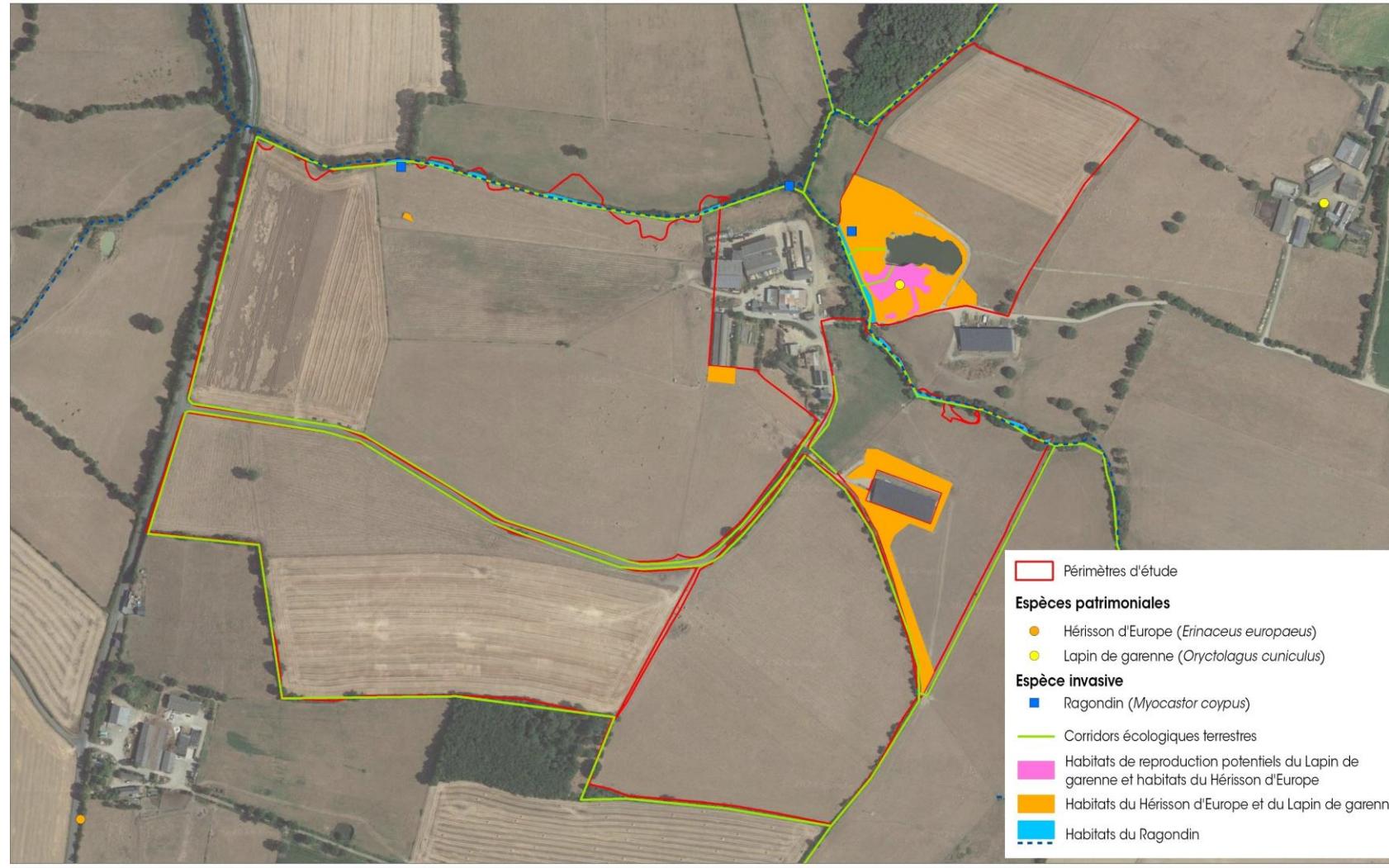
Avifaune : Enjeux Très Faible à Fort

- 73 espèces identifiées dont :
 - Période nuptiale : 15 espèces patrimoniales
 - Période inter nuptiale : 21 espèces patrimoniales



Avancées du projet EIE : Biodiversité

LOCALISATION DES MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX ET INVASIFS, ET DE LEURS HABITATS



N 0 37,5 75 150 m

Fond photographique - Orthophotographie
Date d'édition : 28/10/2024

Mammifères : Enjeux Très Faible à Modéré

- 10 espèces identifiés dont :
 - 1 classé envahissante
 - 2 patrimoniales



Avancées du projet

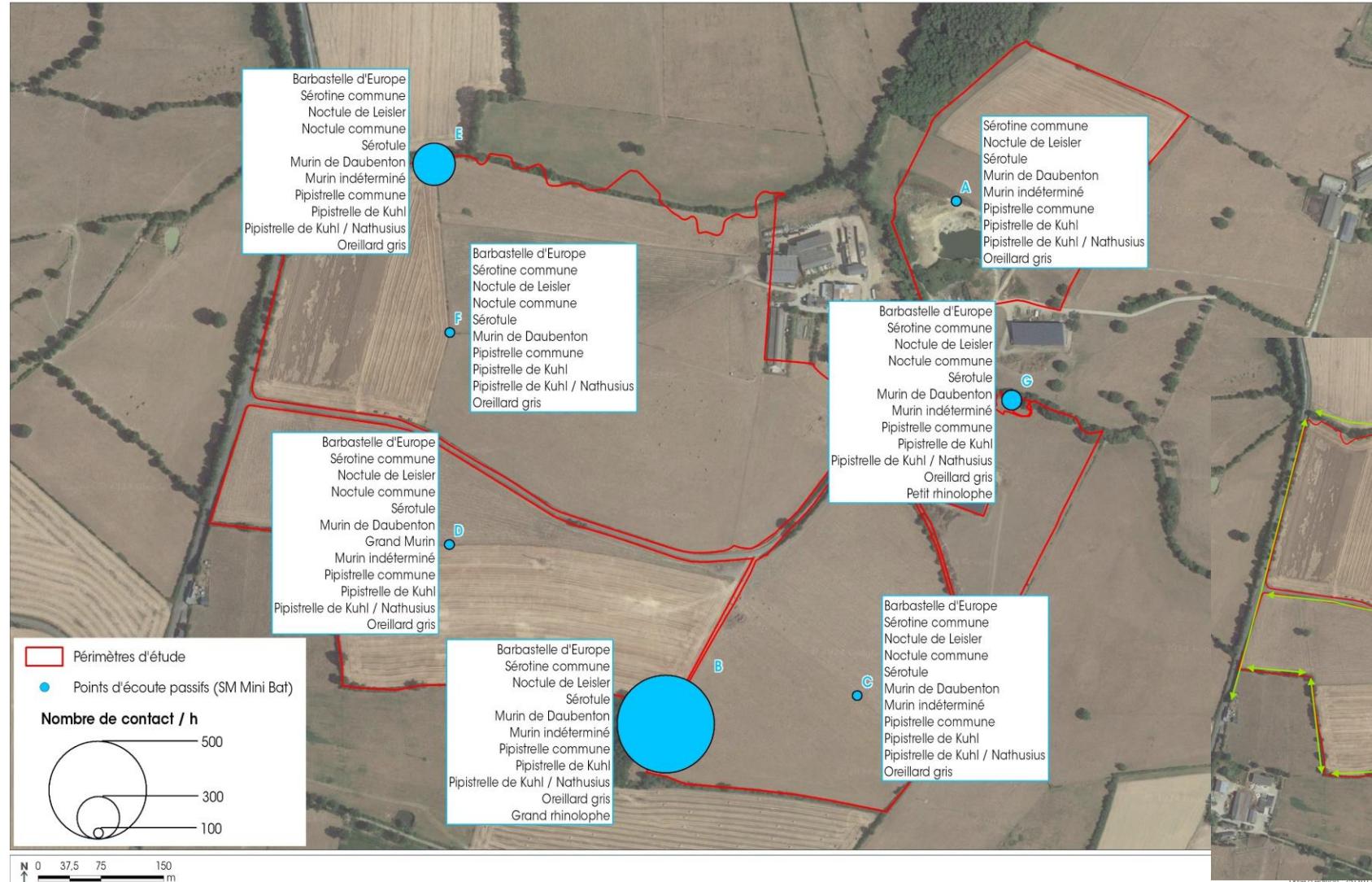
EIE : Biodiversité

DIVERSITÉ SPÉCIFIQUE ET ACTIVITÉ DES CHIROPTRÈRES PAR POINT D'ÉCOUTE PASSIF



Chiroptères : Enjeux Très Faible à Modéré

- Analyse des gîtes potentielles, écoutes (passives)
- 11 espèces identifiés





Avancées du projet

EIE : Paysage

PERCEPTIONS PAYSAGERES EN DIRECTION DE LA ZIP - JUIN 2024 3/3



^ LA GAUDINIÈRE MONTERGON - depuis la ferme
La densité de la végétation ne permet pas à l'observateur de distinguer la ZIP.



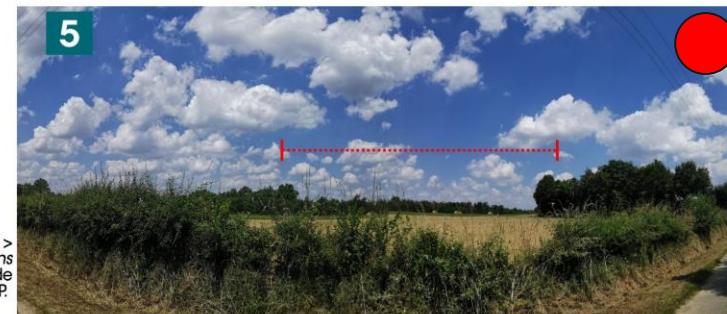
^ LA GARE - GUIMERAIE



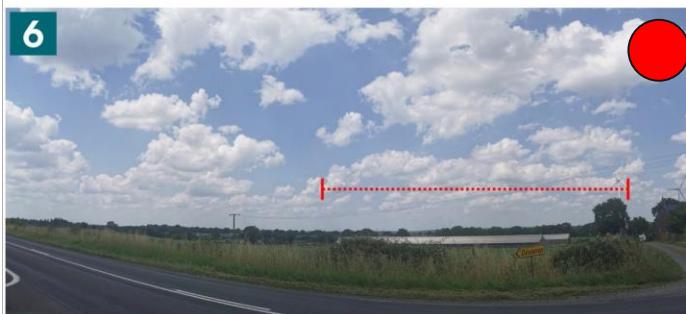
^ LES MERCERIES



< L'ORBERIE
depuis les habitations
L'observateur fait face à un vaste paysage où l'observateur distingue différents niveaux de haie et quelques terrains en arrière-plan. La ZIP n'est cependant pas visible depuis ce point de vue.



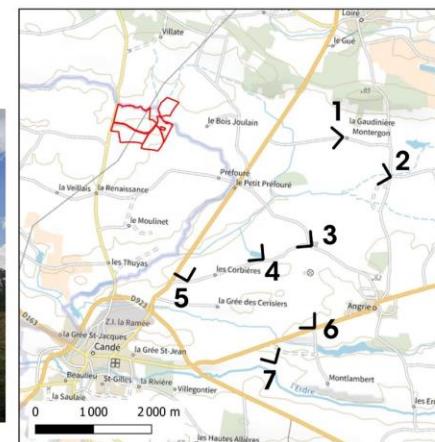
LES CORBIERES >
depuis la route menant aux habitations
La densité de la végétation ne permet pas à l'observateur de distinguer la ZIP.



< BELLEVUE
depuis la voie menant à l'habitation
La végétation et la topographie ne permet pas à l'observateur de distinguer les terrains constitutifs de la ZIP.



BEL AIR >
depuis la RD 134
La ZIP n'est pas perceptible, les haies créent un effet de masque.



i Analyse terrain des visibilités (aire éloignée)

■ 22 points de vue étudiés dont :

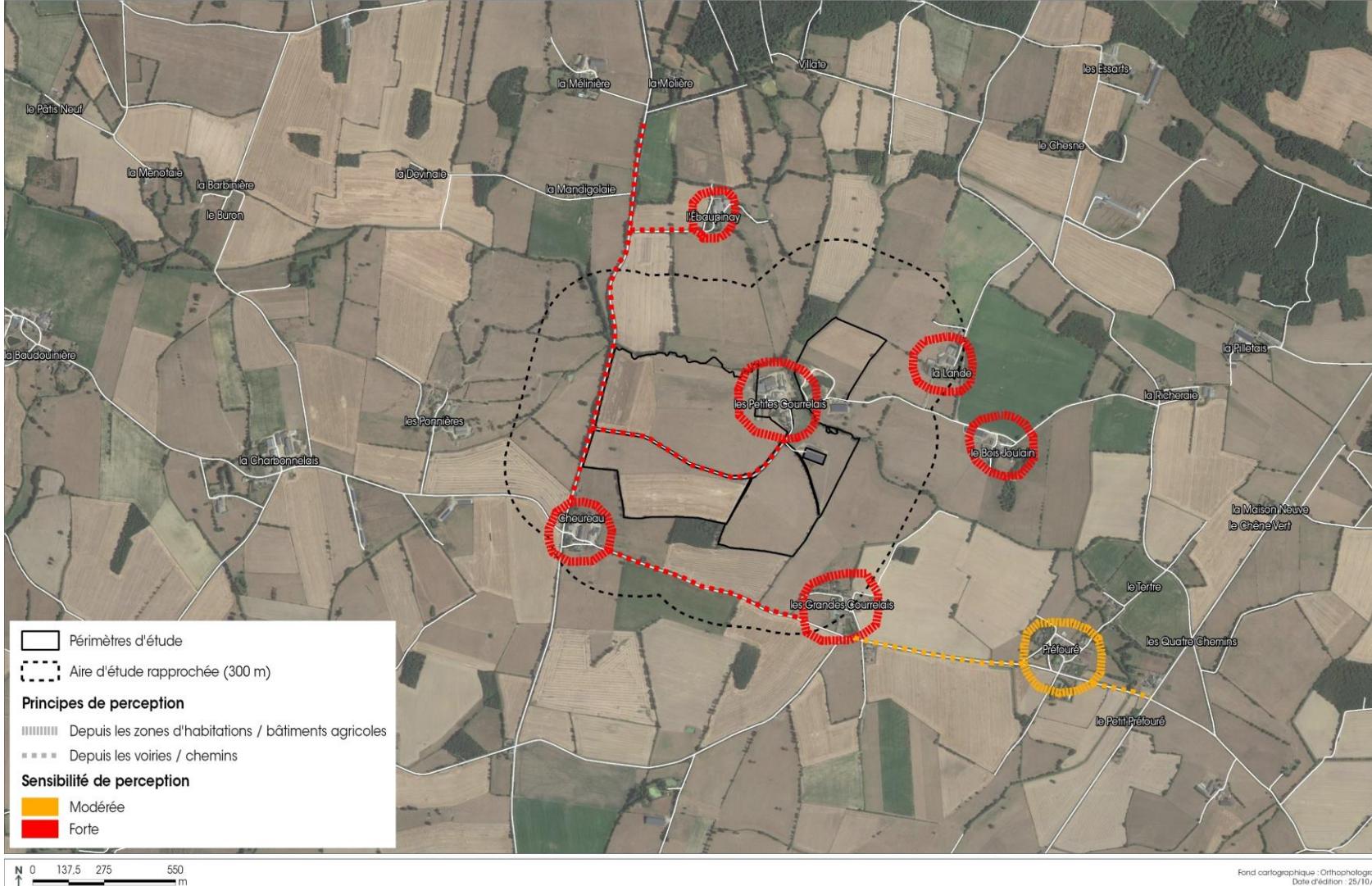
- 20 non perceptibles
- 2 perceptibles (L'Ebeauvinay et La Mandigolais)

■ Aucun monument patrimonial n'a de covisibilité



Avancées du projet EIE : Paysage

PRINCIPES DE PERCEPTION DU SITE D'ÉTUDE - ANALYSE TERRAIN



Analyse terrain des visibilités (aire rapprochée)

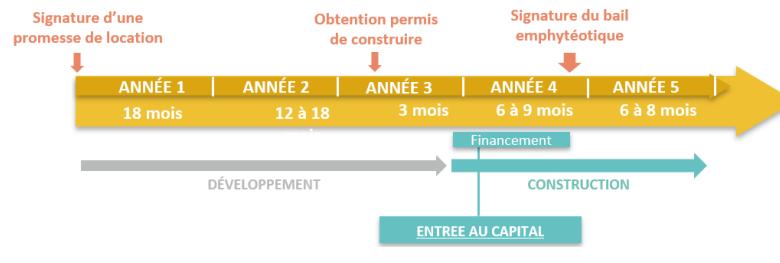
Le projet s'insère dans un espace marqué par le jeu de la topographie locale et des composantes végétales fortes, qui dessinent les lignes du paysage et les limites des perspectives au lointain.

Autres sujets

Insertion locale du projet



Entrée au capital



Financement participatif



Levée de **3,9 M€** à travers 71 collectes via les plateformes **Lendopolis et Lumo** :

- Bâtiments agricoles, serres agricoles, ombrières de parking
- +2700 investisseurs au total



Partenariat avec VOLTERRES

Habitudes clients inchangées



Les + de la fourniture Volterres



Exemples de Mesures d'accompagnements

- Creation d'une salle pour le Conseil Municipal



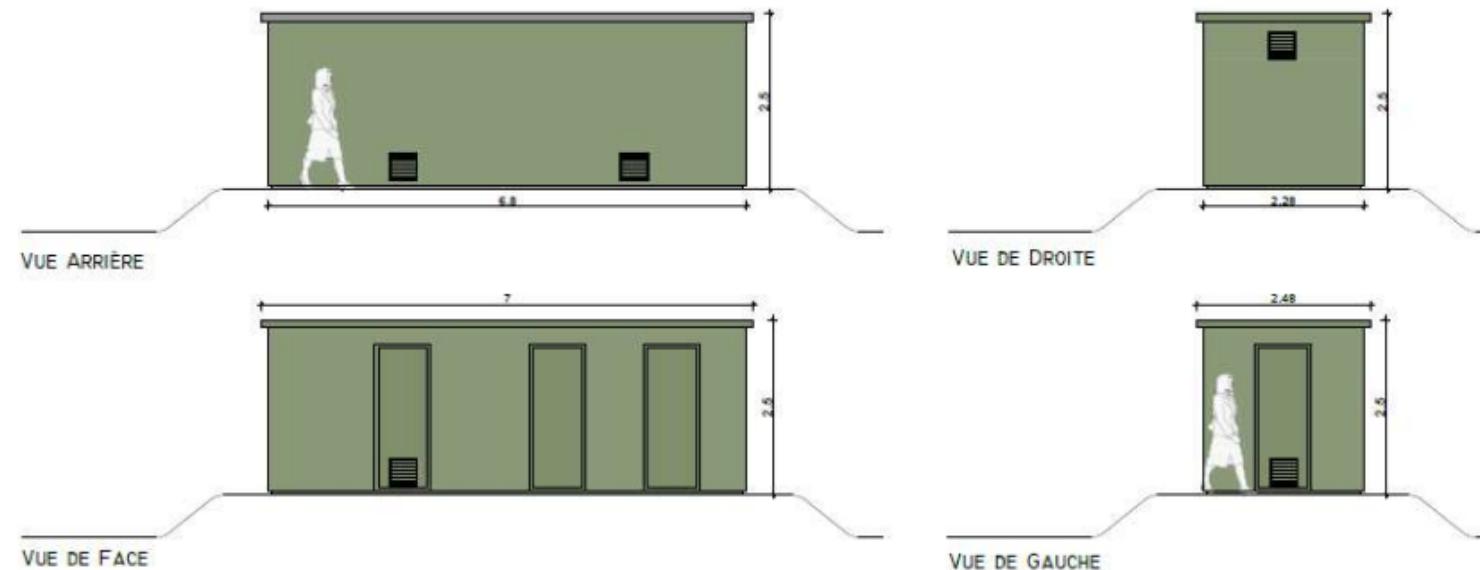
Création d'un comité stratégique

- Follow advanced techniques
- Identify and mobilize territorial relays
- Define strategic choices

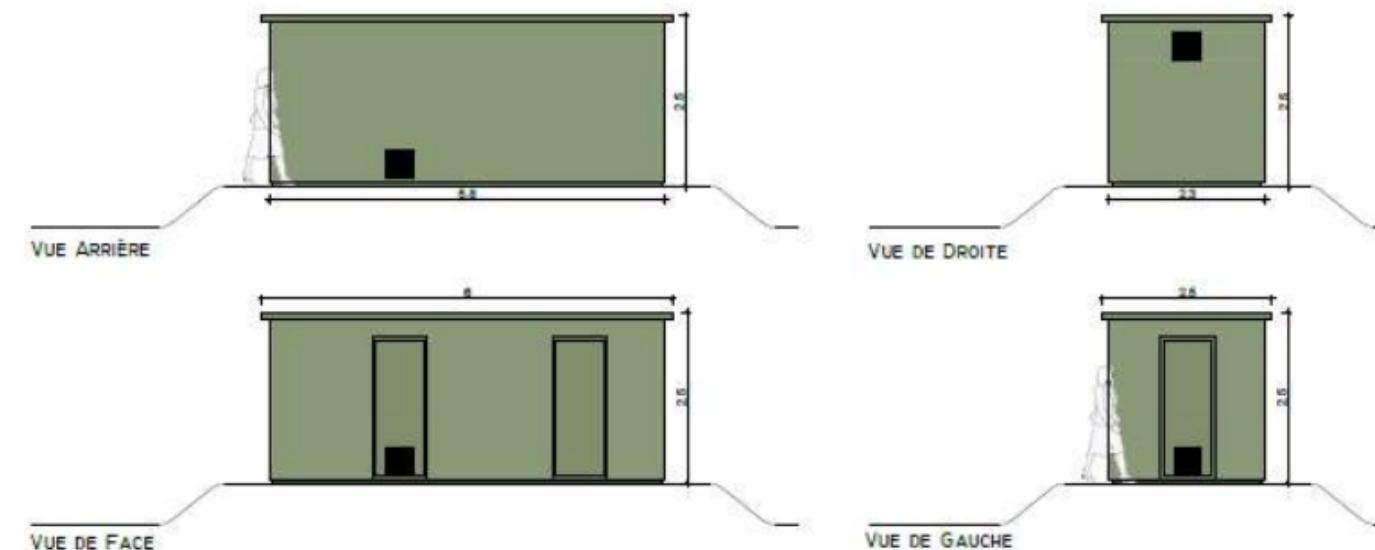


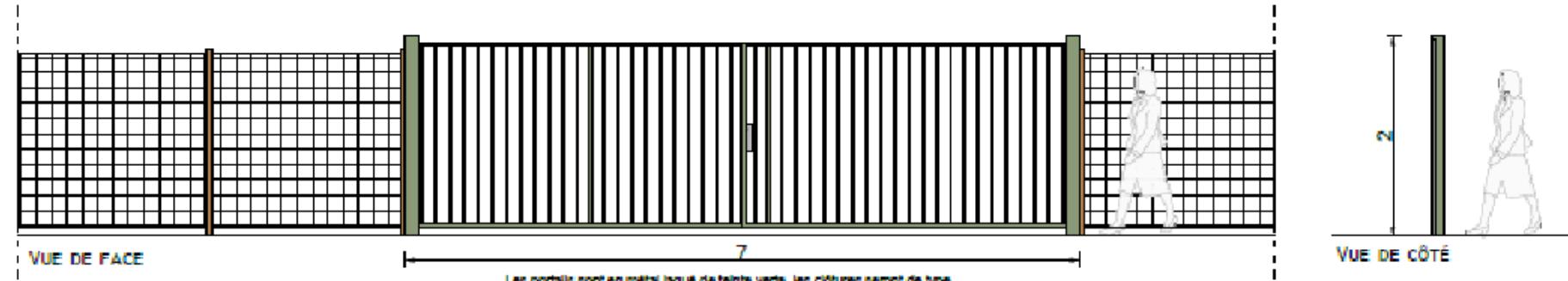
Données techniques

**Poste de
Livraison +
Transformation**



**Poste de
Transformation**



**FAÇADES DES CLÔTURES ET DU PORTAIL D'ACCÈS**
ECH : 1-50**FAÇADES DE LA RÉSERVE INCENDIE**
ECH : 1-100